

L'EXPRESS POLITIQUE



Un non positif

■ Pour le ministre québécois des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard, il y a un côté positif à la décision majoritaire des Communes — par le PLC et le Reform — de défaire une motion du Bloc québécois qui soutenait que les Québécois ont le droit de choisir librement leur avenir. Le Parti conservateur, le NPD et le Bloc il va de soi, ont appuyé cette motion, souligne M. Brassard. « Ce faisant, ils ont rejeté la procédure mise en oeuvre par le gouvernement fédéral en Cour suprême. C'est un gain qui vient élargir le consensus qui se renforce au Québec, au-delà des partis, sur le droit des Québécois de décider de leur avenir », observe M. Brassard.

Il se réjouit aussi de l'adhésion du sénateur conservateur, Pierre-Claude Nolin, de se joindre au mouvement Pro-Démocratie — où se trouvait déjà son collègue Jean-Claude Rivest. M. Nolin a assuré l'appui de Jean Charest à la démarche, note M. Brassard. « On sait que l'opposition au droit à l'autodétermination des Québécois se limite maintenant au Parti libéral fédéral et au Reform Party », résume M. Brassard.

Selon lui, toutefois, il ne serait pas utile d'avoir une motion similaire, pour dénoncer le renvoi fédéral en Cour suprême à l'Assemblée nationale. Pour M. Brassard, une position claire de l'Assemblée nationale n'ajoute rien au débat puisque les partis, le PQ, le PLQ et l'ADQ, sont tous opposés au renvoi. Dans les coulisses au gouvernement, on indique qu'on ne voulait pas risquer de déstabiliser Daniel Johnson. Son désaveu, coïncidant avec celui de Claude Ryan de la démarche fédérale en Cour suprême, a valu bien des problèmes aux députés libéraux des circonscriptions anglophones.

Denis Lessard

Rexfor ne déménage pas

■ Même si elle était avalée par la Société générale de financement, Rexfor n'aurait pas à déménager à Montréal, a soutenu hier le ministre des Finances, Bernard Landry. Le Conseil des ministres aura à trancher avant le budget du Québec sur l'avenir de sociétés d'État comme Rexfor et la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (Soquia), que souhaite intégrer le président de la SGF, Claude Blanchet. M. Landry est favorable au projet de mega-SGF, bien modeste par rapport au projet d'origine. Les ministres responsables de Rexfor et Soquia, Guy Chevrette et Guy Julien, y sont fermement opposés. Le gouvernement n'a pas fait son lit, dit M. Landry. Mais les conseillers municipaux de Québec qui craignent des démantèlements d'organismes s'inquiètent pour rien, « j'ai toujours été partisan de la Capitale nationale, rien dans ce projet ne diminuera l'emploi à Québec », de dire M. Landry. Toutefois, « cela ne garantit à personne son siège, il peut y avoir du mouvement de personnel, c'est sain, mais il n'y aura pas de diminution de personnel à Québec » insiste-t-il.

Denis Lessard

Chevrette prolonge ses vacances

■ Le ministre d'État aux Ressources naturelles, Guy Chevrette, prolonge d'une semaine son séjour sur les plages de la Floride, continuant de réfléchir à son avenir politique. Au cabinet de M. Chevrette, on a reçu la consigne d'annuler toutes les activités du patron pour la semaine prochaine, alors qu'il devait au départ revenir au Québec en fin de semaine. S'il décide de continuer à occuper les fonctions de ministre, M. Chevrette devrait en principe revenir entendre le président d'Hydro-Québec, André Caillé, qui se présentera en commission parlementaire les 24 et 25 février prochains.

Katia Gagnon

Autres informations
pages B4 à B11



PHOTO PC

Le sénateur conservateur Pierre-Claude Nolin a annoncé hier son adhésion au mouvement Pro-Démocratie. Sur la photo, le ténor du PC s'entretient avec la présidente du Mouvement national des Québécois, Mme Monique Vézina.

Nolin se joint à Pro-Démocratie avec la bénédiction de Charest

CHANTAL HÉBERT

Le mouvement d'opposition à l'intervention de la Cour suprême dans le dossier du droit à la sécession du Québec a gagné encore un peu de terrain fédéraliste hier.

Une journée après avoir voté avec le Bloc québécois aux Communes pour réitérer le droit à l'autodétermination des Québécois, le chef conservateur, Jean Charest, a donné sa bénédiction à un de ses ténors qui a joint la coalition Pro-Démocratie, mise sur pied pour protester contre la décision fédérale de saisir la Cour de la question. Le sénateur Pierre-Claude Nolin, coprésident de la récente campagne électorale du PC, a rallié les rangs de l'organisme au cours d'une conférence de presse à Montréal. « Le Parti conservateur du Canada a entièrement le droit à l'autodétermination du Québec et nous ne sommes jamais revenus là-dessus », a-t-il expliqué.

Ce feu vert à ses membres en provenance de la direction d'une formation pancanadienne clairement identifiée au fédéralisme a pour effet de sortir un tant soit peu le groupe Pro-Démocratie du sérail souverainiste. À de très rares exceptions près comme l'ancien chef de cabinet de Robert Bourassa Jean-Claude Rivest, également sé-

nateur conservateur, les groupes et individus associés à la coalition sont identifiés au clan souverainiste, la vaste majorité ayant milité ouvertement pour le OUI lors du dernier référendum. Hier, le sénateur Nolin a ainsi apposé sa signature au bas du manifeste du groupe en compagnie de la politologue Josée Legault et de l'écrivain Yves Beauchemin et sous l'oeil bienveillant de représentants du Mouvement national des Québécois et de la CSN.

Ce faisant, le sénateur Nolin se défend de nuire au fédéralisme. Il estime que c'est plutôt le projet du gouvernement Chrétien d'amener la Cour suprême à baliser la volonté populaire des Québécois par l'entremise de la Constitution qui est susceptible d'entacher la cause canadienne au Québec. « Ils auraient dû y penser avant d'aller en Cour suprême », affirme-t-il au sujet des brèches de plus en plus nombreuses qui résultent du renvoi dans le camp fédéraliste.

Il ne faut pas s'attendre à ce que le Parti libéral du Québec emboite

le pas. Malgré les critiques acerbes adressées la semaine dernière aux auteurs du renvoi fédéral par les Claude Ryan et Daniel Johnson, il n'est pas question de s'enrôler officiellement dans ce genre de coalition. « Il y a une volonté nette qu'on n'embarque pas là-dedans », indique Ann Champoux, attachée de presse de M. Johnson. Quant à l'Action démocratique, son chef a décliné l'automne dernier l'invitation que lui avaient fait ses ex-alliés du camp du OUI de se joindre à Pro-Démocratie et maintient son refus.

Même du côté des conservateurs fédéraux, l'opération ne fait pas nécessairement l'unanimité. Aux Communes mardi, la députée conservatrice, y inclus plusieurs élus de l'extérieur du Québec, a joint ses voix à celles du NPD et du Bloc pour réaffirmer le droit des Québécois à décider de leur avenir. Mais hier au bureau du chef conservateur, la nouvelle de l'arrivée du sénateur Nolin dans les rangs de Pro-Démocratie a provoqué des remous et le chef conservateur a dû préciser que son adhésion à la coalition « ne s'inscrivait pas dans une stratégie officielle du PC », expliquant qu'il préférerait « mener sa propre barque ». Le renvoi fédéral sera entendu en Cour suprême à compter de lundi.

Québec nomme les six membres de la commission Nicolet

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement a nommé hier les six personnes qui participeront à la commission présidée par Roger Nicolet en formant « un éventail très large de compétences », a soutenu hier l'ingénieur montréalais.

M. Nicolet prévoit une première réunion « de prise de contact » demain ou lundi prochain. Le début des audiences prendra cinq ou six semaines de préparations et il prévoit déjà deux bloc d'au moins quatre semaines d'audiences publiques, avant et après l'été, a-t-il indiqué hier dans un entretien à La Presse.

Son rapport doit être prêt pour la fin novembre, mais ce délai pourrait être légèrement reporté, indique-t-il. Tous les commissaires participeront aux audiences publiques, mais il pourra y avoir des sous-comités spécialisés pour traiter de questions plus complexes.

L'un des six membres désignés par Québec, hier, André Dicaire, avait toutefois accepté ce mandat avec l'assurance qu'il s'agissait d'un engagement « à temps très partiel » qui ne l'empêcherait pas d'accepter d'autres responsabilités dans le secteur privé, soit un emploi dans le secteur de la haute technologie. M. Dicaire, président de la Régie de l'assurance-maladie jusqu'en décembre dernier, a été sous-ministre de la plupart des plus importants ministères à Québec, au Conseil du Trésor et à la Santé, notamment.

Les autres spécialistes retenus par Québec sont Hélène Denis, professeur au département de mathématiques et de génie industriel de l'École polytechnique; Nicole Trudeau, avocate; Claude Bernier, maire de Saint-Hyacinthe; Louis Cloutier, ingénieur professeur de génie à Laval, et Armand Roy, militaire à la retraite, commandant des forces terrestres de la Défense nationale pour le territoire du Québec.

SONDAGE GALLUP

Le PLC retrouve sa popularité

La nouvelle année sourit à Jean Chrétien. Les libéraux fédéraux ont retrouvé la faveur des Canadiens après une brève baisse en décembre. Quelque 55 % des Canadiens auraient voté pour eux à la fin janvier, selon la maison Gallup, un niveau semblable à ceux d'octobre et novembre. En décembre, l'appui populaire des libéraux était descendu à 51 % et aux élections de juin, il se situait à 38 %.

Les autres partis se maintiennent, sauf les conservateurs qui baissent de 16 % à 13 % et les néo-démocrates qui passent de 10 % à 8 %. Les réformistes sont à 14 %, contre 13 % en décembre, et le Bloc à 9 %, en hausse d'un point de pourcentage. Près du tiers des Canadiens, 28 %, sont indécis.

Les résultats de ce sondage sont basés sur 1002 entrevues téléphoniques avec des adultes, qui ont eu lieu entre le 22 et le 27 janvier. Un échantillon de cette taille est précis 19 fois sur 20, avec une marge d'erreur de 3,1 points de pourcentage.

Déficit: Landry garde ses objectifs envers et contre tout

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

En dépit des factures de la crise du verglas, et de l'incertitude qu'elle fait peser sur les finances publiques, le ministre des Finances, Bernard Landry, soutient que toutes les cibles annuelles de déficit seront maintenues jusqu'au déficit zéro pour l'année financière 1999-2000.

Le déficit de l'année qui se termine sera de 2,2 milliards; le prochain budget fera état d'un déficit de 1,2 milliard, comme prévu au plan de match du gouvernement, a insisté hier le ministre Landry.

M. Landry compte rendre publics demain — avec une synthèse des opérations financières — des chiffres précis sur les conséquences



Bernard Landry

hier.

Québec a pu gratter 200 millions de crédits non dépensés — périmés — dans les enveloppes des ministères. Cela a été fait « d'une manière non cruelle », a dit M. Landry, il y a trois semaines, parlait du « scalpel » des décideurs du Trésor,

ce qui lui avait valu des frictions avec son collègue Jacques Léonard.

Le reste de la facture, environ 200 autres millions, pourra s'éponger à partir des surplus encaissés à la fin de 1997, au moment où l'économie tournait plus vite que prévu. « On a eu alors une surprise positive de 200 à 300 millions », indique-t-il.

L'objectif de 1,2 milliard pour 1998-1999 sera « plus difficile à atteindre, mais on a un plus long délai devant nous, expose le titulaire des Finances. On va atteindre nos objectifs c'est incontournable. On est la province la plus endettée du Canada per capita, on est la plus taxée per capita et cela a trop duré. »

M. Landry, qui parle en privé de la seconde semaine de mars pour le

dépôt de son budget, reconnaît que toute l'incertitude liée aux factures du verglas l'embête passablement. Pour le moment, insiste-t-il, l'objectif quant au moment du dépôt reste le même.

Sur le budget fédéral, annoncé pour le 24 février, M. Landry met en garde son homologue fédéral, Paul Martin s'il était tenté de dépenser dans les champs de compétence des provinces. « Cette tentation est permanente et habituellement il n'y résiste pas... Pour le reste, le fardeau fiscal est très lourd », rappelle M. Landry. M. Martin devrait consacrer le plus gros de sa marge de manœuvre — les trois quarts, avait suggéré Lucien Bouchard — à l'allègement du fardeau fiscal, a soutenu M. Landry.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT

MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

La charrue devant les boeufs

Il y a des évidences tellement criantes qu'on peut se demander pourquoi il devient parfois nécessaire de les rappeler. Comme la pertinence du vieux dicton suggérant de ne pas mettre la charrue devant les boeufs. Ou, en l'occurrence, d'attendre d'avoir établi ce qui n'a pas fonctionné pendant une crise avant d'en tirer les leçons pour l'avenir.

C'est pourtant le rappel qu'a dû faire récemment la présidente de l'Union des MRC, Jacinthe Simard, étonnée par la précipitation du ministre de la Sécurité publique qui tient absolument à faire adopter, dès ce printemps, une loi forçant toutes les municipalités à se doter d'un plan de mesures d'urgence. Avant même que soient terminées les études de la commission Nicolet qui doit justement s'inspirer de la dernière catastrophe du verglas pour recommander des améliorations aux procédures actuelles en cas de sinistre.

Après avoir projeté pendant un mois l'image d'un homme dépassé complètement par les événements et devant les critiques générales contre les responsables de la Sécurité civile, on peut comprendre que le ministre Bélanger veuille donner l'impression qu'il brûle de passer à l'action. Mais ce n'est pas une raison pour imposer à toute vitesse des hypothèses de solution qu'il faudra peut-être modifier, dans quelques mois, quand on aura une vue d'ensemble du problème.

Il est probable qu'on devra forcer toutes les municipalités à envisager les pires éventualités. Et à adopter des dispositions pour y faire face, le cas échéant. Mais dans quel cadre général? Selon quel partage d'autorité et de responsabilités entre elles, les MRC et les autres niveaux de gouvernement? Sans tenir compte de la taille des villes et de la disparité des ressources? En vertu de quelle compétence technique ou scientifique? Comme si un même programme pouvait indistinctement s'appliquer en cas d'écrasement d'avion, d'inondation, d'incendie de BPC, de séisme, d'épidémie ou de déversement de produits toxiques!

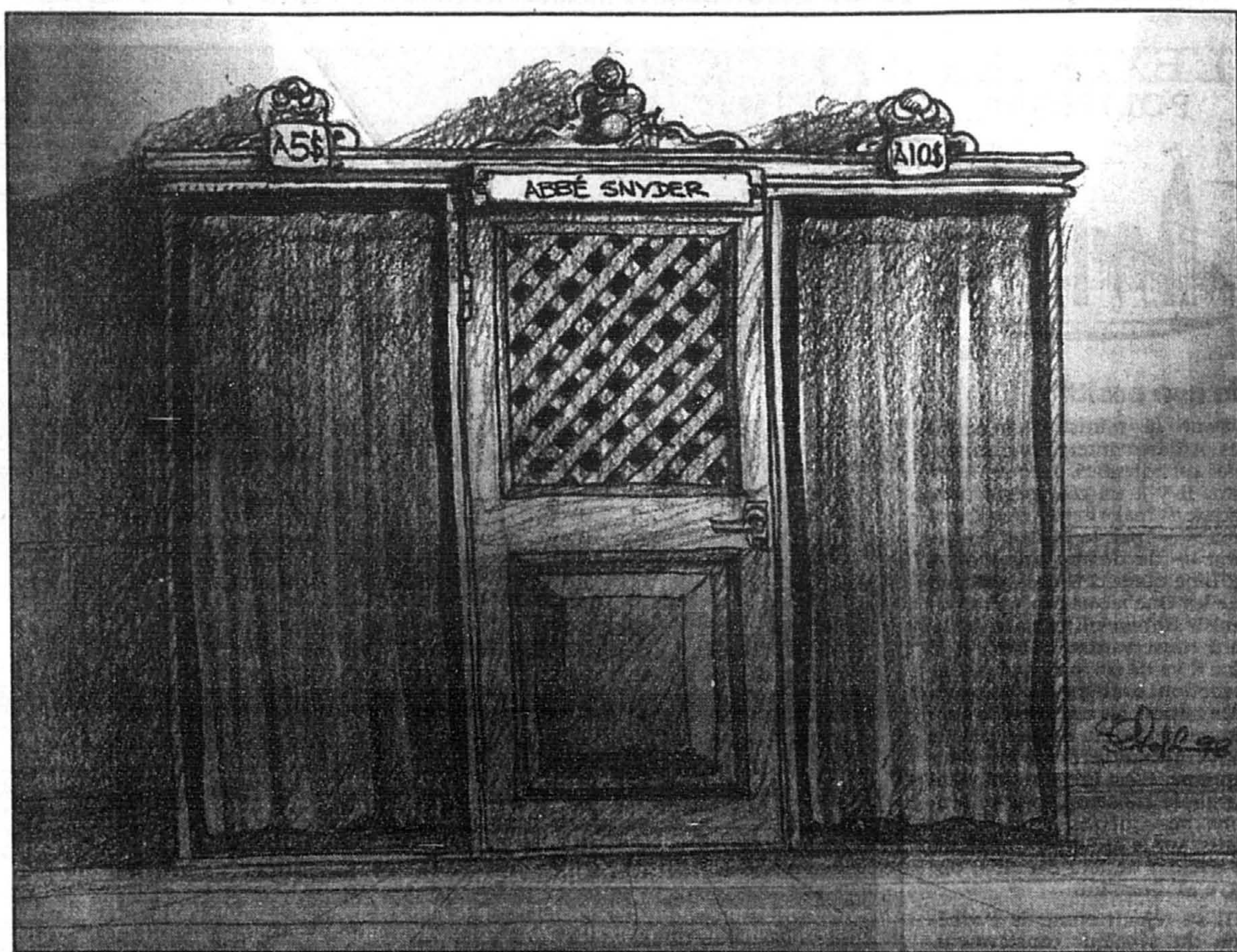
On a vu, lors de la dernière crise — et dans combien d'autres cas! — combien peuvent s'avérer irréalistes, voire néfastes, des décisions prises à Québec par des fonctionnaires enfermés dans leur tour d'ivoire. On a froid dans le dos rien qu'à penser à une loi qu'ils pourraient concocter pour imposer, d'en haut, à tous ceux qui travaillent au ras du sol des exigences qui ne collent pas à la réalité. Uniquement pour qu'on sente que le ministre a pris les choses en mains.

Il serait évidemment naïf de s'attendre à ce que la commission Nicolet définisse des solutions miracles à tous les problèmes qui peuvent survenir. Mais, pour une fois qu'on se donne la chance de profiter d'une mauvaise expérience pour améliorer les choses, on pourrait au moins prendre le temps d'envisager toutes les pistes possibles en s'assurant que tous les intéressés seront conscients des enjeux. Et que, pour une fois, il seront associés, au départ, à l'élaboration des programmes qu'ils auront à appliquer.

Ce serait la façon logique de procéder et il faut espérer que M. Bélanger entendra l'appel au bon sens lancé par la présidente des MRC. Son image de ministre bien déterminé à faire preuve de leadership en souffrira peut-être un peu. Mais ce n'est sûrement pas un délai de quelques mois qui y changera grand-chose. C'est pendant la crise du verglas qu'il fallait montrer qu'il était là.



Pierre Gravel



DROITS RÉSERVÉS

Comment devenir républicain

L'Australie est en train de découvrir qu'il n'est pas si facile de devenir une république. Une convention constitutionnelle siège actuellement à Canberra dans le but de remplacer la reine par un président qui serait « un de nous ».



Frédéric Wagnière

Mais la convention achoppe sur le mode d'élection du président, les uns voulant une élection populaire, les autres une élection par le Parlement ou encore la nomination du président par le premier ministre. Et beaucoup de partisans de l'élection populaire sont prêts à voter pour le statu quo avec les monarchistes, plutôt que d'accepter un mode peu démocratique.

Un autre obstacle à l'adoption rapide d'un amendement constitutionnel est le fait qu'une première modification en appelle une autre pour maintenir la cohérence des textes. Ce qui entraîne que les diverses tendances politiques cherchent à profiter de l'occasion pour obtenir les amendements qui conviennent à leurs idées. Dans une dégenérescence du débat constitutionnel — que les Canadiens connaissent bien —, on finit par perdre le fil d'une idée simple, dans un écheveau de revendications complexes.

Le républicanisme des Australiens n'est pas uniquement une réaction au fait que leur chef d'État demeure aux antipodes, et que de plus en plus d'Australiens n'ont que des liens très ténus avec l'Angleterre, sa culture et ses traditions. Un régime républicain, avec un président australien, est vu comme un moyen de réveiller la conscience civique des citoyens et de faciliter la solution de problèmes lancinants, comme les relations avec les autochtones.

Le remplacement de la reine par un président n'est que le début du problème, car la Constitution actuelle est imprégnée de principes qui vont de soi, lorsqu'on se réfère, même tacitement, à la monarchie anglaise. Il faudra notamment changer le préambule de la Constitution, qui mentionne la couronne britannique, ce qui serait incongru dans une Constitution républicaine. Mais beaucoup d'Australiens pensent qu'il faudra aussi le modifier pour conférer au président une grande partie du symbolisme, attaché depuis des siècles à la monarchie. Ce serait l'occasion d'affirmer les principes démocratiques et les valeurs communes que le président sera appelé à défendre. C'est ainsi que le préambule, qui ne fait pas partie de la Constitution, pourrait décrire, en quelques mots, l'esprit qui doit régner entre le président, son gouvernement et les citoyens, un équilibre que la monarchie a atteint, sans jamais le définir en détail.

Les Australiens devront aussi décider s'ils veulent une charte des droits de l'homme et si elle devrait faire partie de la Constitution, comme au Canada, ou être une simple loi, comme en Nouvelle-Zélande. Le droit commun et la démocratie sont d'excellentes garanties des droits des citoyens. Mais il est possible d'abuser de l'un, comme de l'autre. Dans le système britannique, les droits de l'homme sont nés de la collaboration — et de la rivalité — entre le Parlement, les tribunaux et la couronne. Si la couronne disparaît, il est sage d'adopter une charte des droits, comme les Américains l'ont fait 15 ans après leur indépendance.

Les Australiens espèrent toujours célébrer leur premier centenaire, en 2001, avec une nouvelle Constitution républicaine. Juste trois petites années, pour achever une telle oeuvre, il faut être optimiste! Quoi qu'il en soit, leur travail sera du plus grand intérêt pour les Canadiens, le jour où ils auront de nouveau le courage d'aborder le débat constitutionnel.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Merci à mon camelot

La présente a pour but de souligner le travail exceptionnel de mon camelot, Guillaume Leblanc, qui nous a assuré un service de livraison assidu, malgré les conditions climatiques difficiles de la semaine du 5 janvier, dans cette ville particulièrement touchée que fut St-Hyacinthe.

La lecture de mon quotidien était parfois le seul lien avec l'extérieur (je n'ai pas reçu mes autres journaux) et je dois vous avouer que j'ai bien apprécié cet effort supplémentaire.

Merci à La Presse. Merci à Guillaume, mon porteur!

Alain LARIVÉE
Saint-Hyacinthe

Le grand tribunal de la moralité

Dans sa réponse à Claude Ryan quant à la pertinence de porter devant la Cour suprême les questions relatives au droit à la sécession du Québec, le ministre Dion indiquait clairement deux des raisons qui motivaient le geste du gouvernement fédéral.

En premier lieu, signalait-il, le gouvernement fédéral tient à se voir confirmer le droit de ne pas reconnaître comme suffisante aux fins de sécession une déclaration unilatérale de Québec, dans la mesure où serait ambiguë l'opinion de la population québécoise. M. Dion affirmait, entre autres, que les modalités de ce qui constituerait une prise de position claire sur la souveraineté québécoise ne faisaient pas consensus.

L'autre aspect trouble de la séparation que désire explorer le fé-

déral concerne les questions pratiques découlant de la partition d'un État. M. Dion évoquait à cet effet les négociations virtuelles entre un gouvernement québécois muni d'un mandat clair de souveraineté et le « reste du Canada » et signifiait qu'il est important que le cadre juridique de telles négociations soit établi.

Regardons les choses en face. Il est parfaitement évident qu'un référendum tenu dans un contexte perfide ne serait en aucun cas suffisant pour que le gouvernement du Québec proclame légitimement l'État souverain. Par ailleurs, si rien n'est ambigu dans le processus d'expression de la volonté québécoise, rien ne justifierait l'intervention d'Ottawa. C'est donc une question technique que M. Dion veut poser à la Cour suprême, à savoir quelles circonstances rendraient un résultat ambigu.

Or, il m'apparaît que la cour, qui n'est pas un élément législateur de notre système, ne peut que décider qu'une circonstance particulière est ambiguë ou non, mais pas élaborer un cadre précis de facteurs circonstanciels qui classeraient les situations telle qu'une loi le ferait.

En somme, Ottawa s'en va se faire confirmer un droit évident, et je laisse le soin à d'autres d'expliquer pourquoi. Une chose est certaine, si l'occasion se présente pour qu'Ottawa fasse appel à un tel droit, alors il faudra un tribunal pour décider si la situation est am-

bigüe ou non. Et ce tribunal pourra difficilement être la Cour suprême du Canada.

Maintenant, voyons l'autre dimension qui, semble-t-il, justifie autant l'initiative du gouvernement fédéral. M. Dion a raison de s'inquiéter de la manière dont se ferait la sécession du Québec car, comme il le dit, « ce serait la première fois qu'un État démocratique moderne [...] entreprendrait de se scinder ». Se scinder, justement.

Advenant que la population québécoise ait exprimé la volonté de se soustraire au Canada, reconnaîtrait-elle, à titre d'arbitre ou médiateur des négociations déterminant son lot, la Cour suprême du Canada? Il me semble bien que non. Disons aussi l'indiscutable: c'est Ottawa qui nomme et qui paye les juges de la Cour suprême. Cela implique-t-il que les juges ont nécessairement un penchant pour les intérêts du Canada? Non. Mais la fonction de juge au plus haut tribunal du pays n'implique pas, soit dit de façon réaliste, une impartialité parfaite.

Ne nous leurons pas, des problèmes comme celui que pose la possibilité de sécession du pays n'ont pas de réponse simple ou unique. Décider de ce qui est acceptable comme décider de ce qui est préférable relève du jugement, de l'interprétation et de la vision. Ottawa, par sa manœuvre actuelle, est en train d'étiqueter neuf juges comme les penseurs du pays. Ces neuf juges

dit Ottawa, détermineront les droits du Québec et du Canada. M. Ryan, de façon plausible, s'oppose à cette approche. N'est-il pas en effet plausible que la population décide elle-même des penseurs qui, pour elle, détermineront ses droits et en défendront la légitimité? Car ces droits, réels ou fictifs, relèvent de la morale avant de relever de la science du droit. Et lorsqu'il est question de tels enjeux, on n'accepte que ce que l'on choisit.

Christian RANGER
Laval

Un exemple à retenir

J'aimerais faire état de l'efficacité des policiers de Laval et de Montréal, lorsque je les ai appelés, récemment, pour les aviser qu'un homme était en train de se noyer dans la rivière des Prairies.

Moi, j'étais du côté de Laval, alors que l'homme, lui, se trouvait du côté de Montréal. Il nourrissait les oiseaux. Vraisemblablement, il avait glissé à l'eau.

Même si toutes les personnes qui ont été dépêchées sur les lieux avaient été plus rapides, personne n'aurait pu rien faire, car tout s'est passé trop vite.

J'espère que cet événement servira d'exemple à tous ceux qui s'aventurent sur la glace en pensant que rien ne peut leur arriver.

Marie CORMIER
Laval-des-Rapides

L'heure des questions

La tempête du siècle est terminée. Voici l'heure de se poser des questions. Doit-on refaire le réseau d'Hydro et remplir les garages municipaux de génératrices, au cas

où? Et si une pareille tempête ne se reproduisait que dans deux cents ans? Le réseau aurait été refait deux ou trois fois de toutes manières et les génératrices seraient rouillées depuis belle lurette.

Non. Les mesures déjà annoncées par Hydro-Québec pour accroître la robustesse de son réseau et améliorer la sécurité d'approvisionnement sont à la fois raisonnables, réalisables et suffisantes. Si on veut vraiment pallier la dépendance des citoyens face à l'électricité, ce n'est pas dans les garages municipaux qu'il faut mettre des génératrices, mais dans les garages ou les cabanons des citoyens.

En effet, quel est le vrai, l'unique problème insoluble causé par une panne prolongée en hiver? Le chauffage. On ne peut se priver de chauffage bien longtemps et même les thermopompes et la majorité des systèmes qui utilisent un combustible quelconque ont besoin d'au moins un moteur électrique pour fonctionner.

Or, il n'en coûterait pas une fortune pour munir d'une petite génératrice chaque maison disposant d'une thermopompe, d'un chauffage à combustible ou d'un foyer à échangeur de chaleur.

Bénéfice additionnel évident: la même génératrice pourrait aussi assurer, en alternance avec le chauffage, quelques autres fonctions essentielles remplies par l'électricité dans une maison. Et comme la génératrice pourrait servir de temps à autre — interruption programmée ou panne locale — elle serait maintenue en ordre de marche.

Jean-Paul FONTAINE
Longueuil

Hôpital: un mot passé de mode

Notre-Dame résiste, mais l'Hôtel-Dieu et Saint-Luc ont succombé et s'identifient maintenant comme des « campus ».

Vous croyiez bêtement que lorsqu'on est malade, on va à... l'hôpital? Erreur. Pour le ministère de la Santé, le mot « hôpital » est passé de mode.

À Sherbrooke, les hôpitaux ont été rebaptisés « sites ». C'est l'hôpital virtuel, insaisissable et intangible, flottant sur Internet. À Québec, la téléphoniste vous accueille en disant: « Bienvenue au CHUQ, pavillon CHUL ». Chuk-chul! Chic choc! Micmac!

À Montréal, les trois hôpitaux qui forment le CHUM seront dorénavant appelés « campus », l'étrange idée venant du fait qu'il s'agit d'hôpitaux universitaires.

Voilà donc l'aboutissement logique d'une mentalité qui a transformé les patients en « bénéficiaires » et les soignants en « préposés », et qui a promulgué que les « bénéficiaires de l'urgence » seraient « triés » comme des lentilles, plutôt qu'« évalués » comme des êtres humains. L'hôpital? Envoyé! Il est remplacé par un joyeux « campus » où s'épouvantent une masse d'étudiants pas complètement formés, sous l'oeil distrahit d'une poignée de professeurs.

Bref, rien pour rassurer la « clientèle »! Car y a-t-il pire perspective, pour le malade ou l'accidenté conduit à l'hôpital, que celle de « tomber » sur un interne — un résident qui en serait à sa première intervention? Qui veut servir de cobaye à un étudiant en médecine? Or, c'est précisément ce qu'évoque l'appellation « campus »!

En jetant au rancart l'appellation historique — « hôpital » vient du vieux français « hostel », hôtel —, on élimine un concept familier et rassurant, au profit d'un mot qui évoque le brouhaha d'un campus universitaire. La bureaucratie du système est ainsi fidèle à elle-même. Elle montre une fois de plus la profondeur de son insensibilité aux

réalités les plus élémentaires — et aussi de son mépris pour la langue, qui a depuis des siècles un mot clair et juste pour désigner l'endroit où les gens vont se faire soigner.

Cette histoire est à la fois si significative et si rocambolesque qu'il vaut la peine de la raconter en détail.

Tout découle d'un minuscule problème législatif qui aurait été facile à régler. La Loi sur les services de santé réserve l'appellation « hôpital » aux « établissements »; or, avec la fusion, l'établissement devient le centre hospitalier. Donc, ses parties constituantes doivent être rebaptisées.

N'importe quel esprit normal aurait tout de suite vu la solution: il faut amender la loi, pour que les parties constituantes d'un centre hospitalier puissent conserver leur appellation traditionnelle! Cela se ferait en criant ciseaux: comme c'est une affaire de simple bon sens, tout le monde serait d'accord et il n'y aurait pas l'ombre d'un débat au Parlement.

Ah! Mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?

Alors donc, au lieu de changer la loi, on a décidé de changer les mentalités. Mao n'aurait pas dit mieux.

À Sherbrooke, où les hôpitaux Saint-Vincent-de-Paul et Hôtel-Dieu sont maintenant appelés « site Bowen » et « site King » (du nom des rues dans lesquelles ils sont situés), la porte-parole du Centre universitaire de santé de l'Estrie admet que les gens s'obstinent à parler de « Saint-Vincent-de-Paul » et d'« Hôtel-Dieu », mais elle croit que les gens vont finir par s'y faire. On les aura à l'usure!



Lysiane GAGNON

À Montréal, on a pensé à utiliser le mot « pavillon », comme à Québec, mais l'affaire se compliquait du fait que les hôpitaux du nouveau CHUM ont déjà des pavillons (par exemple, le pavillon Leroyer à l'Hôtel-Dieu, le pavillon Lachapelle à Notre-Dame). D'où la trouvaille du siècle: ce seront des campus.

Il y aura donc, à Montréal, le campus du cégep Dawson, le campus de l'UQAM, le campus de Saint-Luc, le campus de Concordia, le campus Notre-Dame, le campus du Vieux-Montréal, le campus Hôtel-Dieu, etc., toutes ces institutions ayant en commun le fait d'être peuplées d'étudiants. (Je me demande si les médecins résidents, qui ont tout de même quelques années d'études universitaires derrière eux, apprécient l'idée d'être associés à des cégépiens.)

(Signalons qu'au Centre hospitalier de l'Université McGill, le pendant anglophone du CHUM, on a refusé de s'« enfarger » dans les fleurs du tapis et dans les trous de la loi, et l'on a tout simplement conservé les appellations traditionnelles.)

Alors qu'un amendement mineur à la loi aurait suffi, la bureaucratie de la santé a préféré aller contre le sentiment instinctif de l'opinion publique, et se lancer dans une opération coûteuse et compliquée. À l'heure où l'on comprime sauvagement dans les services aux malades, les institutions rebaptisées dépenseront des sommes considérables pour refaire l'affichage, l'adressage, la papeterie, etc.

À l'heure où la priorité devrait être l'enseignement du français dans les écoles et l'amélioration générale de la langue écrite et parlée, l'Office de la langue française, qui devrait pourtant avoir d'autres chats à fouetter, s'est vue obligée de se pencher sur la question.

L'avis de l'OLF tient en une dizaine de pages. Comme pouvait le prévoir n'importe quelle personne vaguement familière avec la langue, on affirme que le mot « site », pour désigner un hôpital, est fautif, puisque le mot « ne peut se référer qu'à l'endroit choisi pour construire un immeuble et non à l'immeuble lui-même ». Le mot « pavillon », par ailleurs, ne peut que semer la confusion.

La rédactrice de l'avis, Christiane Loubier, laisse entrevoir entre les lignes, avec toute la prudence requise de la part d'une fonctionnaire, une nette préférence pour le mot « hôpital ». « On peut même avancer, écrit-elle, que la contrainte terminologique imposée par le vocabulaire administratif et sa réglementation est le facteur qui a le plus contribué à créer cette situation terminologique confuse. On pourrait également prédire que cela aura sans doute pour effet de faire sortir éventuellement le terme 'hôpital' de l'usage, du moins dans le vocabulaire de l'Administration. Sur le plan strictement linguistique, les hôpitaux maintenant fusionnés pourraient continuer de s'appeler 'hôpitaux'. Cela serait d'autant possible que les établissements qui les chapeautent ne portent jamais l'appellation 'hôpital'. (...) Mais il faudrait que le MSS modifie l'article 438 de la loi en soustrayant le terme 'hôpital' de la liste des termes réservés aux 'établissements' ».

L'OLF a fait part de tout cela au sous-ministre adjoint à la coordination régionale du MSS, mais, écrit Mme Loubier, « cette démarche n'a eu aucune suite ».

Opinions

Pour sortir de l'impasse

Des universitaires scrutent les enjeux, tant pour le Canada que pour le Québec, d'une nouvelle relation qui ne serait ni le statu quo ni la séparation

GUY LAFOREST et ROGER GIBBINS

La Presse publie ici de larges extraits de la conclusion du volume intitulé *Sortir de l'impasse — les voies de la réconciliation, qui a été lancé hier. Oeuvre d'universitaires chevronnés, le volume a été publié sous l'égide de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP). La conclusion a été écrite par les politologues Guy Laforest et Roger Gibbins.*

Nous avons toutes les raisons de penser que le Canada est un endroit où il fait très bon vivre. Les citoyens de ce pays sont privilégiés à maints égards: leur pays est immense et riche en matières premières, leurs droits individuels sont bien protégés et leurs villes offrent une qualité de vie qui soutient la comparaison avec les autres zones urbaines de la planète.

Pour ces motifs et pour bien d'autres raisons, le Canada mérite son enviable réputation internationale. Toutefois, après avoir étudié plusieurs régimes fédéraux, nous ne pensions pas et nous ne croyons toujours pas que le Canada possède un système politique à la hauteur de sa réputation à l'étranger. Notre régime politique est handicapé par plusieurs problèmes structurels.

Nous estimons que le pouvoir exécutif discrétionnaire dont dispose le premier ministre du Canada est démesuré. Nous regrettons que les provinces soient absentes des mécanismes de sélection des juges des cours fédérales, et ce à tous les niveaux. Nous croyons aussi que la branche législative du gouvernement central fonctionne plutôt mal. La discipline de parti à la Chambre des communes étouffe la représentation régionale, tandis que nos sénateurs, choisis par le premier ministre, ne reflètent pas adéquatement les intérêts des différents membres de la fédération. La Chambre des communes opère de manière déséquilibrée en vertu de l'absence d'une véritable menace à l'autorité du parti au pouvoir. L'ampleur de ces problèmes est considérablement accrue par l'incapacité de nos dirigeants et de nos institutions à trouver une solution durable à l'imbrication constitutionnelle canado-québécoise. Nous persistons toutefois à penser que ces défauts n'ont pas été inventés par le débat autour de la souveraineté du Québec. Ils sont plutôt attribuables à la nature incomplète des réformes institutionnelles de la fin des années 1970 et du début des années 1980. (...)

Au lendemain du référendum d'octobre 1995 au Québec, nous jugeons qu'il était de notre devoir, en tant que professeurs d'université, de résister aux tactiques d'intimidation et de saturation qui s'imposaient de plus en plus dans la sphère publique. Nous voulions promouvoir un véritable dialogue, fondé sur le principe du respect mutuel, entre des experts et des universitaires du Québec francophone et du Canada anglophone, entre des gens de l'Est et de l'Ouest du Canada, entre des personnes également qui avaient appuyé différentes options lors du référendum. Nous estimions à l'époque que toute forme de léger replâtrage

du statu quo échouerait à dénouer l'impasse. Cela demeure la plus solide de nos convictions.

L'approche qui s'impose actuellement, définie autour de la Déclaration de Calgary et d'un renvoi à la Cour suprême en guise de « Plan B », ne représente pas une solution adéquate à nos yeux. Elle ne remédiera pas aux lacunes de la constitution de 1867. Au Québec, de surcroît, elle ne parviendra pas à réinsuffler de la confiance dans la fédération canadienne. Un énoncé reconnaissant vaguement le caractère unique du Québec, dans un contexte politique fait de menaces de partition sur fond de condescendance morale, ne rétablira pas sur nos terres la paix politique et constitutionnelle. Par contre, si les études réunies dans le présent recueil ont pour effet d'écarteler les scénarios idylliques à propos de l'état de la fédération, elles aboutissent au même diagnostic à l'égard des projets de souveraineté-partenariat formulés au Québec. La répétition automatique du scénario de 1994-1995 (référendum, négociations étalées sur un an, partenariat restructuré) ne mènera pas plus à une solution satisfaisante.

Notre rapport a été rédigé par quelques-uns de nos meilleurs économistes, politologues et juristes. Les éléments suivants fournissent un bilan d'ensemble de leurs réflexions:

□ Il faut procurer de l'espace aux différentes visions de la communauté politique qui s'affrontent dans le débat. Aucune vision ne saurait devenir hégémonique. C'est dans cette perspective que l'idée d'un partenariat multinational paraît utile. Elle ne fait ni vainqueurs ni vaincus. Elle prépare ainsi le terrain conceptuel pour des concessions ultérieures.

□ Il est possible de combiner les approches fédérale et confédérale. Les provinces majoritairement anglophones, le Québec et les peuples autochtones valorisent une forme d'association politique qui allie l'interdépendance et l'autonomie. L'autonomie confédérale peut être plus facilement accrue dans certains domaines, si ceux qui la désirent sont prêts à reconnaître la nécessité de renforcer l'interdépendance fédérale dans d'autres sphères. Tel est le langage des concessions réciproques et des



Les principaux acteurs politiques devraient entrer dans l'univers des concessions réelles et réciproques.

compromis. C'est aussi le langage de l'authentique partenariat. Il ne saurait y avoir en la matière de solution normale, de recette miracle dans l'art d'édifier une association. L'objectif consiste à trouver un équilibre prudent entre la justice et la stabilité. Les institutions fédérales et confédérales se prêtent plus facilement à des combinaisons quand des sentiments de confiance et de loyauté mutuelle sont bien enracinés dans la culture politique.

□ L'idée d'un partenariat dualiste symétrique se heurte à de sérieuses difficultés théoriques et pratiques. Toutefois, une nouvelle architecture institutionnelle peut incorporer le principe dualiste dans des secteurs névralgiques pour le Québec. En échange, le Québec doit accepter de se retirer de la gestion de ces champs par ses partenaires canadiens. À cet égard, notre rapport étudie des domaines comme la politique de citoyenneté, la sécurité sociale, les chartes des droits et les relations internationales.

Nous réitérons que, pour faire oeuvre originale et trouver une solution durable à l'impasse, les principaux acteurs politiques devront entrer dans l'univers des concessions réelles et réciproques. Il importe de noter que ces concessions devront être formulées sur deux plans. Il faudra y arriver non seulement dans les rapports entre le Québec et le reste du Canada, mais aussi dans les relations entre les camps souverainiste et fédéraliste au Québec. Cela nous permet d'apprécier l'ampleur du défi qu'aurez d'abord à relever messieurs Bouchard et Chrétien. Tant que les principaux adversaires n'acceptent pas de se parler, de s'asseoir à la même table, les conflits ne peuvent se rapprocher du chemin de la résolution.

De vraies discussions doivent avoir lieu pour préparer la voie à de vraies concessions. Nous recom-

mandons d'abord que les premiers ministres du Canada et du Québec fassent une déclaration conjointe affirmant ce qui suit:

1. Ce fut une erreur que de rapatrier la Constitution en 1982 en dépit des objections du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale, et sans consulter le peuple du Québec.

2. Aucune nécessité historique ou théorique ne force le Québec à devenir un État souverain, indépendant.

Voilà le type de concessions réciproques, faites par les promoteurs du fédéralisme et de la souveraineté, qui pourrait opérer une brèche dans le mur de l'impasse. Telle est donc notre première recommandation.

Plusieurs communautés politiques se retrouvent bel et bien rassemblées au nord des États-Unis d'Amérique dans un pays qui s'appelle le Canada. Elles se perçoivent tantôt comme des provinces, des sociétés distinctes ou des nations. Nous ne voyons pas pourquoi il faudrait déconsidérer les différents patriotismes politiques qui s'expriment à Calgary, Montréal, Toronto ou Vancouver. Pourtant, on ne peut ignorer que l'impasse se cristallise autour d'un conflit entre des patriotismes. Ainsi, quand des perceptions de déloyauté se retrouvent dans toutes les facettes du débat canado-québécois, il faut se demander ce qui devrait être fait pour renouer un tant soit peu avec la confiance. À ce propos, nous en sommes arrivés à penser que les Canadiens et les Québécois ont besoin de rien de moins qu'une réinvention de leurs institutions.

Toutefois, il nous faudra bien plus qu'un nouveau document constitutionnel. Nous avons besoin de « fonder » à nouveau notre pays, de le doter d'une nouvelle charte politique pour le XXI^e siècle. Telle est notre deuxième recommandation. Les pouvoirs, les institutions,

les paliers de gouvernement doivent être refaçonnés pour refléter le caractère plurinational de notre partenariat, pour intégrer aussi les nouvelles réalités démographiques et économiques de l'Ouest sans négliger la situation originale du Québec, seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord.

Notre époque est celle du triomphe et de la démocratie. Pour asseoir une communauté politique sur de nouvelles fondations, il faut, dans un tel contexte, passer par la voie d'une assemblée constituante. Telle est notre troisième recommandation. Nous croyons qu'il est nécessaire de recourir à un moyen extraordinaire, tel le mécanisme de l'assemblée constituante, pour ramener le souffle de la confiance dans nos institutions politiques. L'initiative, en la matière, appartient au premier ministre du Canada et aux co-signataires de la Déclaration de Calgary. Après s'être entendus sur le principe même de la nécessité d'une assemblée constituante, ils devraient inviter le gouvernement du Québec à participer aux discussions visant à établir les modalités et les échéanciers.

La création d'une assemblée constituante ne troublerait pas le fonctionnement quotidien des gouvernements en place. Elle ne nuirait pas davantage au climat économique au pays, et ne susciterait pas des perceptions négatives dans les milieux financiers internationaux. Nous estimons qu'on y verrait une décision politique sage et prudente. Qui plus est, nous pensons qu'un tel geste aurait pour effet de redynamiser les Canadiens et les Québécois. Il s'agirait, bien sûr, d'un redoutable défi; nous ne nous berçons pas d'illusions à ce propos. L'ampleur même de ce défi pourrait nous aider à quitter l'orbite des petitesse et du ressentiment qui empoisonnent nos vies politiques depuis trop longtemps.

Le fruit du labeur de l'assemblée constituante devrait être soumis à l'approbation du peuple, au Québec et dans l'ensemble du Canada. Telle est notre quatrième recommandation. Le succès de cette opération n'est évidemment pas garanti. Nous croyons toutefois que certains échecs sont plus honorables que d'autres. Nous pensons dès surcroît que si nos dirigeants parvenaient à sortir du cercle de la méfiance, le jeu en vaudrait la chandelle. Telles sont donc nos quatre recommandations. (...)

L'impasse prend la forme d'un mur à l'allure menaçante. Il nous est possible toutefois de voir au-delà de cet horizon, et d'imaginer jusqu'à quel point nous en profiterions toutes et tous immensément si nos dirigeants et nos communautés se serraient enfin la main après avoir trouvé une véritable solution. (...)

Politique

Les exportations d'amiante diminuent substantiellement

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Les exportations d'amiante ont diminué considérablement au cours des deux dernières années. De 512 000 tonnes qu'elles étaient en 1995, les ventes à l'étranger sont passées à 505 000 tonnes l'année suivante et à 440 000 tonnes en 1997.

La crise économique et financière qui vient de frapper les pays d'Asie vient donner un autre choc à ce marché en péril.

Le plus gros exportateur, Lab Chrysotile, de Thetford Mines, a négocié en 1997 la vente de 260 000 tonnes de produits de l'amiante à l'étranger, comparativement à 300 000 l'année précédente.

Chez J.M. Asbestos, on parle d'une chute des exportations de l'ordre de 25% en deux ans. Selon le président Bernard Coulombe, les exportations de cette compagnie sont passées de 230 000 tonnes en 1995 à 177 000 en 1996, puis à 150 000 tonnes en 1997.

La décision toute fraîche du gouvernement de la Belgique de bannir les produits de l'amiante de son territoire, à l'exception de la chrysotile, est inquiétante. Pas tellement en terme de marché puisque ce pays importait quelque 15 000 tonnes de produits d'amiante (environ 2 millions) qu'en terme d'influence. C'est un neuvième pays européen à instaurer une interdiction quasi totale.

Comme cette décision sera effective après un arrêté royal, la France est officiellement le dernier pays à avoir décrété un bannissement total et sauvage de l'amiante sur son territoire. Ce qui explique pourquoi c'est contre la France qu'une plainte devrait être portée devant l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

L'Allemagne et la France sont les plus influents des pays qui ont banni l'amiante en Europe. Le Royaume-Uni a entrepris en juin 1997 une démarche en vue de bannir l'amiante d'ici la fin de 1998, et l'Espagne voudrait le faire pour 2005. Le Conseil de l'Europe a adopté en janvier 1997 un rapport recommandant le bannissement de l'amiante, tandis que l'Union européenne examine la possibilité de bannir l'amiante au sein de l'Union tout en autorisant certaines exemptions.

On espère d'une éventuelle décision de l'OMC qu'elle soit défavorable à la France et mette fin au vent de panique qui traverse l'Europe et risque d'atteindre le marché asiatique, le plus florissant avec 65% des exportations, dont 25% au Japon. Les pays d'Amérique latine et de l'Afrique du nord ont aussi exprimé quelques inquiétudes aux producteurs d'amiante québécois. « Seul le Canada — c'est un pays — peut inscrire une plainte à l'OMC. Il y a urgence d'agir », s'indigne la ministre Denise Carrier-Perreault.

Les prochains mois seront cruciaux pour l'avenir de l'amiante

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

L'industrie de l'amiante est en péril et tous ceux qui s'intéressent activement au dossier, au Québec, crient au secours en direction d'Ottawa, qui se refuse toujours à porter une plainte contre la France auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

À la proscription de plus en plus répandue de l'amiante en Europe, qui a entraîné une baisse importante des exportations d'amiante du Québec, s'ajoute maintenant la crise économique en Asie.

Entre-temps, à Québec, la ministre déléguée aux Mines, aux Terres et aux Forêts, Denise Carrier-Perreault, accuse le gouvernement fédéral de jouer aux dés le sort de cette industrie et les quelque 2000 emplois directs qui s'y rattachent dans les régions de Thetford et d'Asbestos. Elle réclame, elle aussi, que soit porté devant l'OMC le cas de la France, dernier pays à avoir banni de son territoire l'amiante sous toutes ses formes à compter du 1^{er} janvier 1997.

Les ministres Bernard Landry, Jacques Brassard et Denise Carrier-Perreault se sont adressés à leurs homologues fédéraux à plusieurs reprises, depuis un an, pour demander qu'une plainte soit portée contre la France devant l'OMC.

Au cabinet du ministre du Commerce extérieur à Ottawa, Sergio Marchi, on explique qu'on veut exploiter à la limite la voie diplomatique pour inciter la France à réviser sa décision, laquelle risque d'avoir une influence néfaste énorme sur les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui sont d'importants utilisateurs de fibres d'amiante.

« Nous avons choisi de poursuivre jusqu'au bout le processus de discussion entamé avec la France. Le gouvernement fédéral doit gérer avec responsabilité ses relations extérieures. La France veut encore envoyer une délégation (en mars) au Québec et nous estimons que le dialogue doit se poursuivre », a expliqué à La Presse la responsable du dossier au cabinet du ministre Marchi, Mme Leslie Swartman.

« S'il n'y a pas de résultats, a-t-elle ajouté, nous aurons alors l'option de nous adresser à l'OMC. »

La ministre Carrier-Perreault estime que « le sort de l'industrie de l'amiante va se jouer au cours des prochains mois ».

« Si l'organisme mondial de règlement des différends commerciaux devait condamner le geste de la France, on estime qu'il serait encore possible d'endiguer la vague de bannissement de l'amiante qui menace très sérieusement de s'étendre à toute l'Europe », explique la ministre. Ce qui permettrait peut-être, également, d'apaiser l'inquiétude que les exportateurs perçoivent déjà auprès de leur clientèle asiatique, comme le fait observer le vice-président aux ventes chez Lab Chrysotile, Jean-Marc Lemonde. Mais si aucune plainte n'est portée devant l'OMC, on craint sérieusement pour l'avenir de l'amiante.

Dans deux mois, il sera trop tard, a indiqué cette semaine dans une conférence téléphonique le président de Lab Chrysotile, Jean Dupéré, a-t-on rapporté.

Son concurrent, Bernard Coulombe, président de J.M. Asbestos, est du même avis. « Au risque de paraître défaitiste, l'industrie de l'amiante est en état d'urgence et elle court un danger absolument réel. Nous ne croyons pas que la voie diplomatique soit aussi prometteuse que semble le croire Ottawa. Si une plainte n'est pas portée maintenant devant l'OMC, c'est toute l'Europe qui va bannir l'amiante », soutient M. Coulombe.

Pour leur part, les syndicats CSD, Métallos (FTQ) et Métallurgie (CSN), se sont dits « outrés, déçus et indignés » par la décision d'Ottawa de ne pas défendre la cause de l'amiante devant l'OMC. Ils l'ont fait savoir dans un communiqué conjoint.

Une entente signée sans la participation des Cris est jugée illégale

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

Une entente signée entre les gouvernements de Québec et d'Ottawa pour financer l'éducation chez la nation crie viole les droits des autochtones, vient de statuer le juge Jean-Jacques Croteau, de la Cour supérieure.

Le volumineux jugement de 68 pages, rendu la veille, a été déposé hier par le leader crie Roméo Saganash devant la commission parlementaire qui étudiait à l'Assemblée nationale le plan de développement d'Hydro-Québec.

Se basant sur ce jugement, M. Saganash en a profité pour rappeler que le Canada ou le Québec « ne peuvent agir unilatéralement dans l'exécution de leurs obligations et engagements pris en vertu de la Convention de la baie James et du Nord québécois ».

Le jugement Croteau déclare « inopérante et inapplicable » une entente signée en avril 1996, d'une part par les ministres Ron Irwin et Stéphane Dion, représentants du gouvernement canadien, et d'autre part par Pauline Marois et Jacques Brassard, représentants du gouvernement québécois.

Cette entente déterminait les modalités du versement de l'aide financière que les deux gouvernements fournissent à la commission scolaire crie pour l'éducation des jeunes autochtones.

M. Saganash a rappelé hier que cette entente outrepassait les dispositions de la Convention de la baie James voulant que les Cris participent, dans un comité tripartite, à l'élaboration des règles budgétaires pour le fonctionnement de leur commission scolaire.

Voyant que l'entente avait été signée sans leur participation, les

Cris ont porté l'affaire devant la Cour supérieure qui vient de leur donner raison.

Le juge Croteau a expliqué, dans le jugement, que « les Cris dépendent entièrement des gouvernements pour le financement de leur système d'éducation. Ils n'ont pas, comme les autres commissions scolaires, la possibilité de taxer ».

La Convention de la baie James, qui prévoit la participation des Cris à la fixation des règles budgétaires, « semble être l'expression d'un compromis juridique et politique » qu'il faut respecter.

« Ce jugement aura beaucoup

d'autres implications, a commenté M. Saganash, devant les députés de la commission parlementaire. La Convention de la baie James est un mariage à trois. Toutes les décisions qui ont un impact sur les droits et les intérêts des Cris sur le territoire doivent être prises avec le consentement des Cris. Il faut faire les choses à trois. »

Ce jugement aura des implications en matière de développement du territoire, un territoire où Hydro-Québec entretient plusieurs projets de barrages sur diverses rivières de la baie James ou de la baie d'Hudson, a-t-il expliqué.

Notre nouveau plan d'économie résidentiel Simplitel^{MC} tient sur 3 lignes.

10¢ la minute, partout au Canada, les soirs de semaine de 18 heures à 8 heures et en tout temps les week-ends. Aucun minimum d'interurbain requis.

Politique

Pro-Démocratie a demandé du financement à Ottawa

Presse Canadienne

À la recherche de financement, le mouvement Pro-Démocratie a frappé à la porte du gouvernement fédéral.

Il n'a toujours pas eu de réponse, a déclaré le secrétaire général de la CSN, M. Pierre Paquette, en conférence de presse hier.

Il a expliqué que Pro-Démocratie s'était adressé à Ottawa parce que c'était toute la démocratie canadienne qui était menacée par le renvoi à la Cour suprême sur la légalité d'une déclaration unilatérale de souveraineté.

Pro-Démocratie, créé en décembre dernier, compte maintenant environ 200 membres. M. Paquette a déclaré que le mouvement avait demandé à la population de participer à son financement. Il a également demandé une contribution financière à une cinquantaine d'associations, au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral et aux partis politiques à Québec et Ottawa.

Il a déclaré que Québec était toujours à étudier une demande de financement de 30 000 \$.

Les états généraux sur la souveraineté ne suscitent à peu près plus d'intérêt

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Présentés par le Bloc québécois en septembre dernier comme le coeur de la réplique souverainiste au plan B d'Ottawa, les états généraux de la souveraineté ne sont plus aujourd'hui qu'un vague projet aux yeux même des principaux intéressés.

Ébranlé par la volumineuse production de lettres du ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, le mouvement souverainiste cherchait à la fin de l'été dernier une stratégie pour contre-attaquer.

Le chef bloquiste, Gilles Duceppe, qui sortait au surplus d'une campagne difficile, avait alors proposé lors du conseil général de son parti de tenir des « états généraux de la souveraineté ».

À l'époque, le projet était déjà plutôt flou, mais on savait que le

grand rassemblement serait précédé de tournées régionales pour aboutir quelque temps avant les élections provinciales.

De floue, l'idée de Gilles Duceppe est devenue depuis pratiquement invisible. Même le chef du Bloc ne semble pas très bien savoir maintenant quand et avec qui il tiendra ses états généraux.

Ce ne sera certainement pas avant les prochaines élections provinciales, a-t-il indiqué récemment à La Presse, contredisant les plans de septembre.

Cela dépendra aussi des autres acteurs souverainistes, dont, au premier chef, le Parti québécois et le groupe Partenaires pour la souveraineté.

Vérifications faites, le PQ n'a pas entendu parler d'états généraux depuis que l'idée est sortie en septembre et, de toute façon, cela ne fait absolument pas partie de ses plans pour le moment, indique-t-on à la direction du parti.

Du côté des Partenaires pour la souveraineté, formés notamment des grandes centrales syndicales,

d'artistes et d'intellectuels, on a bien d'autres chats à fouetter pour le moment.

« États généraux, ça fait pompeux, ça fait 1970 », confie à La Presse Monique Vézina, porte-parole des Partenaires pour la souveraineté. Pour relancer les troupes, il y a d'abord un travail de labourage et d'ensemencement à faire, ajoute Mme Vézina.

« Nous avons un plan d'action, les politiques ont aussi un plan d'action, reprend-elle. Je pense que l'on a peut-être réduit les ambitions et les rêves du plan politique, mais nous pensons que nous devons aller au rythme de nos instances régionales pour remobiliser les personnes. »

Le grand rassemblement souverainiste attendra au moins jusqu'au printemps 1999, conclut Monique Vézina.

C'est aussi ce que croit le président de la CSN, Gerald Larose, qui a lui aussi demandé que le projet soit reporté à plus tard. M. Larose aime bien l'idée, mais pas pour tout de suite. « Il y a un problème

de timing, de momentum, dit-il, on n'est pas dans un contexte où l'urgence est créée. »

Pour le moment, le Bloc mettra donc le plus gros de ses énergies à dénoncer le renvoi du gouvernement Chrétien devant la Cour suprême, cause qui débute lundi à Ottawa.

Le chef bloquiste et ses députés prévoient d'ailleurs une semaine fort chargée. Dès lundi matin, ils tiendront une conférence de presse sur les marches du plus haut tribunal, pour répéter que l'« avenir du peuple québécois doit se décider par les Québécois et non par neuf juges nommés par Ottawa ».

Dans les heures qui suivront, M. Duceppe enverra huit de ses députés dans les différentes capitales provinciales pour lancer « un appel à la démocratie ».

Gilles Duceppe prendra ensuite la parole devant des diplomates étrangers en poste à Ottawa avant de se rendre à Montréal, vendredi, pour un grand rassemblement en présence de Lucien Bouchard au Palais des congrès.

Deux politologues proposent leurs « voies de la réconciliation »

LIA LÉVESQUE
de La Presse Canadienne

Un partenariat Québec-Canada nouveau genre pourrait devenir acceptable et même souhaitable aux yeux du Canada.

C'est la thèse que défendent deux éminents politologues, professeurs et observateurs de la scène politique canadienne, Roger Gibbins de l'Université de Calgary et Guy Laforest de l'Université Laval, dans un ouvrage collectif qu'ils ont codirigé.

C'est l'Institut de recherche en politiques publiques qui a eu l'idée

de cet ouvrage auquel ont collaboré 13 auteurs, « Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation ».

Cette réconciliation entre le Québec et le Canada serait fondée sur quatre piliers, selon MM. Laforest et Gibbins :

D'abord, chacun devra faire des concessions. « Ça doit faire mal à l'un et faire mal à l'autre », résumait M. Laforest, lors d'une rencontre de presse.

Ainsi, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, devrait publiquement admettre que le rapatriement unilatéral de la constitution, en 1982, contre la volonté du Qué-

bec, a été une erreur. Le premier ministre du Québec Lucien Bouchard, de son côté, devrait admettre que l'indépendance du Québec n'est pas une nécessité historique.

Deuxièmement, les institutions canadiennes devraient carrément être repensées, ainsi que la charte politique du pays.

Troisièmement, c'est une assemblée constituante qui serait chargée de réinventer ces institutions et charte.

Quatrièmement, des consultations référendaires devraient être tenues tant au Québec qu'au Canada pour faire approuver les conclu-

sions de cette assemblée constituante.

Le politologue Gibbins pense qu'il serait possible de « vendre » cette formule de partenariat confédératif au Canada anglais en y expliquant que le Québec serait ainsi libéré du Canada et que le Canada serait ainsi libéré du Québec.

C'est cette formule, selon lui, qui s'approcherait le plus du concept du Québec indépendant dans un Canada fort.

Ce partenariat supposerait que le Québec ne serait plus représenté à la Chambre des communes ni au Sénat. En revanche, le gouverne-

ment fédéral n'aurait plus de rôle direct dans les affaires québécoises.

L'espace commun, dans ce partenariat confédératif, serait à la fois politique et économique. Il serait géré par des accords, par une Chambre intergouvernementale ou une Chambre des provinces.

En conférence de presse, les codirecteurs de l'ouvrage ont défendu le réalisme de leur proposition, arguant que les autres solutions ont été essayées en vain. « Les solutions timides ont fait leur temps », concluait le professeur Gibbins.

Voir des extraits de l'ouvrage en page B 3

En voici une quatrième
pour vous abonner instantanément
et en tout temps.

1 888 377-BELL

Profitez-en aussi pour en savoir plus sur les autres rabais offerts en tout temps et partout dans le monde.
Vous pouvez aussi vous abonner sur Internet au www.bell.ca/simplitel



VENTE APRÈS FAILLITE

TAPIS PERSANS AUTHENTIQUES

ACHETÉS DE SCHWARTZ, LEVITSKY, FELDMAN INC. SYNDIC DE FAILLITE

60% à 70%

DE RABAIS SUR NOS TRÈS BAS PRIX DE TOUS LES JOURS

WEAVER & WEAVER

vend tout son stock de tapis. Apportez vos coussins, vos échantillons de couleurs et les dimensions de vos pièces. C'EST UNE OCCASION ABSOLUMENT UNIQUE!

IRAN — PAKISTAN — INDE

KASHAN - KIRMAN - HAMADAN - NAHAVAND - BALOUCH - KASHMIR - BOKHARA - QUM - TABRIZ - QUM EN SOIE - TABATABA YI TABRIZ - MASHAD — ISFAHAN.

TAPIS DE PASSAGE - TAPIS DE GRANDES DIMENSIONS - DES CENTAINES D'AUTRES.

Tout ce stock gigantesque comprenant des milliers de tapis et carpettes authentiques de première qualité, noués à la main, en soie, laine ou mélange de tissus, venant d'Iran, du Pakistan, de l'Inde et de Chine. **TOUT DOIT ÊTRE VENDU - SANS EXCEPTION - JUSQU'AU DERNIER!** Venez dès maintenant profiter de cette occasion vraiment exceptionnelle.

PAS DE LIVRAISON! PAS DE CHÈQUE! PAYEZ ET EMPORTEZ SEULEMENT!

WEAVER & WEAVER

3450, ch. de la Côte-Vertu, Saint-Laurent
Tél.: (514) 745-8998
HORAIRE:
Lundi-vendredi: 10 h à 21 h • Samedi-dimanche: 10 h à 18 h
COMPTANT • VISA • AMEX



VOLVO S70 1998
299 \$ / MOIS
TOUTE UNE AUBAINE!

Jusqu'au 28 février, nous pouvons vous offrir une Volvo S70 1998 (retour de location) à 299 \$ par mois, plus taxes, pour un bail de 24 mois avec un acompte de 4 790 \$, transport et préparation inclus. Nous avons un choix de 12 de ces modèles spéciaux.

Appelez un de nos représentants pour obtenir plus de précisions sur cette offre spéciale... Et n'oubliez pas : « roulez en Volvo UPTOWN et vous roulez en Volvo à meilleur prix ».

Charles Hammer
Charles Hammer
Directeur général

UPTOWN VOLVO

4900, rue Paré 737-6666

Une rue au nord de Jean-Talon/Une rue à l'est de Décarie.
Centre de service West Island (service et pièces seulement)
2345, boul. Hymus, Dorval 421-5555

La Presse **VENDEZ DE TOUT**
Marché aux puces

3 lignes d'annonce
7 jours consécutifs
pour seulement **24,99 \$** + taxes

(1,19 \$ par ligne additionnelle par jour) Le Marché aux puces ne s'adresse qu'aux particuliers et exclut les entreprises, les sociétés, les véhicules motorisés et les annonces. Ne les conditions particulières de cette offre, aucun changement ne peut être apporté au texte original en cours de publication. On peut d'autre part se prévaloir du privilège d'annulation en tout temps à partir de la première parution, mais une telle annulation n'affecte en rien la facturation qui s'établit obligatoirement sur 7 jours de publication. Ces annonces sont payables avant parution par carte de crédit ou à nos bureaux.

Les petites annonces
Appels interurbains sans frais :
285-7111 1 800 361-5013

La moitié des détaillants du Québec vendent toujours du tabac aux mineurs

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Malgré les durcissements de la loi et toutes les campagnes contre le tabagisme chez les jeunes, plus de la moitié des détaillants québécois continuent de vendre des cigarettes aux mineurs.

Même s'ils ont fait des progrès au cours des dernières années, les détaillants québécois restent, et de loin, les plus délinquants du pays, révèle en effet une étude menée en 1997 pour Santé Canada.

À l'échelle du Canada, les détaillants sont de plus en plus respectueux de la loi interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs, démontre le sondage de la maison A.C. Neilsen. Au cours des trois dernières années, leur taux de conformité à la loi est passé de 47,9 %, en 1995, à 60 %, en 1996, et à 67,3 %, en 1997.

Les détaillants québécois accusent un recul de plus de 20 % sur la moyenne nationale, avec un taux de conformité très faible de 45,4 %, ce qui est même en deçà de la moyenne nationale de 1995.

À côté de leurs collègues des autres provinces, les détaillants québécois font vraiment figure d'incorrigibles. Par comparaison, plus de 80 % des commerçants albertains refusent de vendre des cigarettes aux mineurs. Le taux de respect de la loi est aussi très élevé en Colombie-Britannique (77 %), au Manitoba (72 %) et en Ontario (69,4 %).

« On part de très loin, reconnaît Luc Dumulon, président de l'Association des distributeurs de tabac et de confiserie. Je ne saurais dire pourquoi c'est comme ça au Québec : il n'existe pas d'étude sociologique pour l'expliquer. »

Les détaillants québécois ont du retard, mais ils ne sont pas incorrigibles, affirme Luc Dumulon, qui voit plutôt des signes encourageants dans les données de Santé Canada.

Il est vrai qu'en un an, le taux de conformité à la loi au Québec a fait un bond impressionnant de 16 points, passant de 29 % à 45,4 %. Dans toutes les grandes villes du

Québec, les détaillants sont plus nombreux à se conformer à la loi qu'en 1996. Il faut dire que ça pouvait difficilement être pire.

C'est notamment le cas dans la région de Chicoutimi-Jonquière, la pire du Canada en 1996, où à peine 14,3 % des commerçants refusaient alors de vendre du tabac aux jeunes. Le taux de conformité est maintenant de 49 %. Même chose à Montréal, Québec et Sherbrooke, qui ont gagné en conformité.

Cela dit, les quatre centres urbains en question sont tous sous la barre des 50 %, ce qui les place parmi les six plus délinquants du Canada. La Ville de Québec, avec un petit 44,8 % détrône même Chicoutimi-Jonquière au titre national de meilleure vendeuse de cigarettes aux mineurs.

Selon l'Association des distributeurs de tabac et de confiserie et l'Association des fabricants des produits de tabac, les détaillants québécois ont beaucoup de chemin à faire, mais ils sont sur la bonne voie. Chose certaine, ils connaissent la loi. Les études de Santé Canada démontrent en effet que neuf détaillants sur dix savent qu'il est illégal de vendre du tabac aux mineurs.

Au Québec, le problème en serait un de communication, estime Marie-Josée Lapointe, porte-parole de l'Association des fabricants, cette association qui a dépensé 1,5 million dans un programme de sensibilisation à travers le pays.

De toute évidence, reconnaît Mme Lapointe, le contrôle de la vente de tabac aux mineurs n'est pas encore passé dans les moeurs au Québec, contrairement à celui de l'alcool.

Le problème est dû en grande partie, disent Mme Lapointe et M. Dumulon, au jeune âge des commis dans bons nombres de dépanneurs.

« C'est difficile, par exemple, pour une jeune fille de refuser de vendre des cigarettes à un garçon de la polyvalente », explique Marie-Josée Lapointe.

Santé Canada reconnaît que l'âge de la personne derrière le comptoir a une influence sur la vente aux mineurs.

Doublez vos milles.
Par ici.
Par là.
Partout.

Devenez membre de l'Executive Club et recevez des milles en double vers plus de 380 destinations.

Moscou, Beijing, Nairobi, Sydney... peu importe où vos affaires vous amènent dans le monde, vous pouvez doubler vos milles avec l'Executive Club.

Il vous suffit de prendre un vol aller-retour transatlantique avec British Airways en Concorde, en classe First ou en Club World® et vous doublerez vos milles. Ensuite, si vous continuez votre route avec British Airways vers n'importe quelle destination au monde, dans un

même voyage, vous recevrez également des milles en double pour tout le trajet.

Il n'y a jamais eu de meilleur moment pour devenir membre de l'Executive Club de British Airways. Appelez dès aujourd'hui votre agent de voyages ou contactez directement l'Executive Club au 1 800 463-3932 ou, à Toronto, au (416) 250-9429.

EXECUTIVE CLUB
BRITISH AIRWAYS

Les vols aller-retour transatlantiques admissibles doivent se faire avec British Airways en Concorde, en classe First ou en Club World (classes tarifaires R, F, A, J ou D) entre l'Amérique du Nord et le Royaume-Uni. Les voyages au-delà du Royaume-Uni doivent se faire avec British Airways en classe First, en Club World ou en Club Europe (classes tarifaires F, A, J, D ou C) et doivent avoir été pris en correspondance avec les vols transatlantiques. Cette offre s'applique aux vols à dénomination partagée s'ils ont été enregistrés avec un numéro de vol British Airways. Cette offre est réservée aux résidents du Canada qui sont membres de l'Executive Club® de British Airways du Canada.

Politique

Charest exige des allègements d'impôt pour les particuliers

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne, OTTAWA

Pour endiguer la pauvreté croissante et retrouver un niveau de vie comparable à celui des États-Unis, le Canada doit se doter « d'un plan de croissance économique », a plaidé hier le chef conservateur, Jean Charest.

C'est le message prébudgétaire qu'il a lancé devant l'Association canadienne des comptables généraux agréés.

« Ce qu'il nous faut pour l'avenir, dans un contexte où on va finalement équilibrer nos budgets, c'est un plan qui va nous permettre une croissance sur le plan domestique. Il faut créer davantage d'emplois, réduire les impôts et réduire la dette », a-t-il proposé, hier.

Selon M. Charest, le budget du 24 février du ministre des Finances, Paul Martin, marquera un point tournant puisqu'il annoncera vraisemblablement l'équilibre budgétaire. Mais pour lui, les chiffres sur papier sont trompeurs car M. Martin a pigé quelque 13 milliards dans la caisse de l'assurance-emploi pour éponger le déficit.

« En toute honnêteté, nous n'avons pas encore équilibré le budget. Le surplus budgétaire n'est pas un fait accompli », a-t-il dit.

Pour donner un coup de pouce à la création d'emploi, le chef conservateur exhorte le gouvernement à réduire les cotisations à l'assurance-emploi des employeurs et des employés.

Et lorsqu'il y aura des surplus budgétaires, il faudrait faire des choix judicieux. Selon M. Charest, c'est plutôt mal parti puisque le gouvernement fédéral a déjà signalé dans le discours du Trône son intention de se lancer dans de nouvelles dépenses.

Sans être trop pessimiste, M. Charest avertit le ministre des Finances que la hausse possible des taux d'intérêt pourrait alourdir le fardeau de la dette. « Si les intérêts augmentent d'un pour cent, cela pourrait coûter 2,6 milliards de plus au Trésor », a-t-il avancé.

Alors que les libéraux veulent retourner « aux bons vieux jours » des dépenses effrénées, que le NPD « veut faire reculer l'horloge » et que les réformistes changent d'idées comme on change de chemise, les conservateurs proposent pour leur part de répartir l'excédent budgétaire comme suit : un tiers à la réduction des impôts, un tiers à la réduction de la dette et un tiers au redressement de la santé et de l'éducation.

Les libéraux, eux, proposent de consacrer la moitié de l'excédent budgétaire à la réduction des impôts et de la dette et l'autre moitié au redressement des programmes sociaux.

Pour M. Charest, les Canadiens méritent une augmentation de salaire sous forme d'allègement d'impôt dès le prochain budget du 24 février. Il faudrait augmenter l'exemption personnelle de 6500 \$ à 10 000 \$, une minime perte de revenu de 200 millions \$ pour le gouvernement, a-t-il souligné.

Les conservateurs proposent de réduire le rapport dette-PIB à 60 pour cent d'ici l'an 2001 et à 50 pour cent d'ici l'an 2005.

Selon M. Charest, n'eût été des accords de libre-échange négociés par son précédent gouvernement conservateur, « notre économie aurait été en récession » au cours des dernières années parce que les gens se sont appauvris, « le revenu disponible a baissé et le chômage est resté élevé ».

Auto de salon



taux de
financement
3,9%

La luxueuse BMW 528i est à seulement 3,9 %, soit 599 \$ par mois. Tout d'abord, imaginez-vous assis dans le fauteuil de cuir le plus confortable qui soit au milieu d'un salon somptueux et stylisé. Ajoutez-y des roues et une carrosserie puis, greffez-y un fougueux moteur de 2,8 litres de 6 cylindres, un système de traction électronique à toute épreuve et même un ordinateur de bord ultra-sophistiqué. Laissez le tout prendre forme, et hop ! Vous voilà en BMW 528i !

Passez vite chez l'un de vos concessionnaires BMW du Grand Montréal afin d'en faire l'essai.

Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
731-7871

Laval
Boulevard St-Martin Auto inc.
1430, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval
667-4343/Mtl 343-3412

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert inc.
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
695-6662/343-3413

Rive Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard 445-4555
Montréal 875-4415



Le plaisir de conduire.

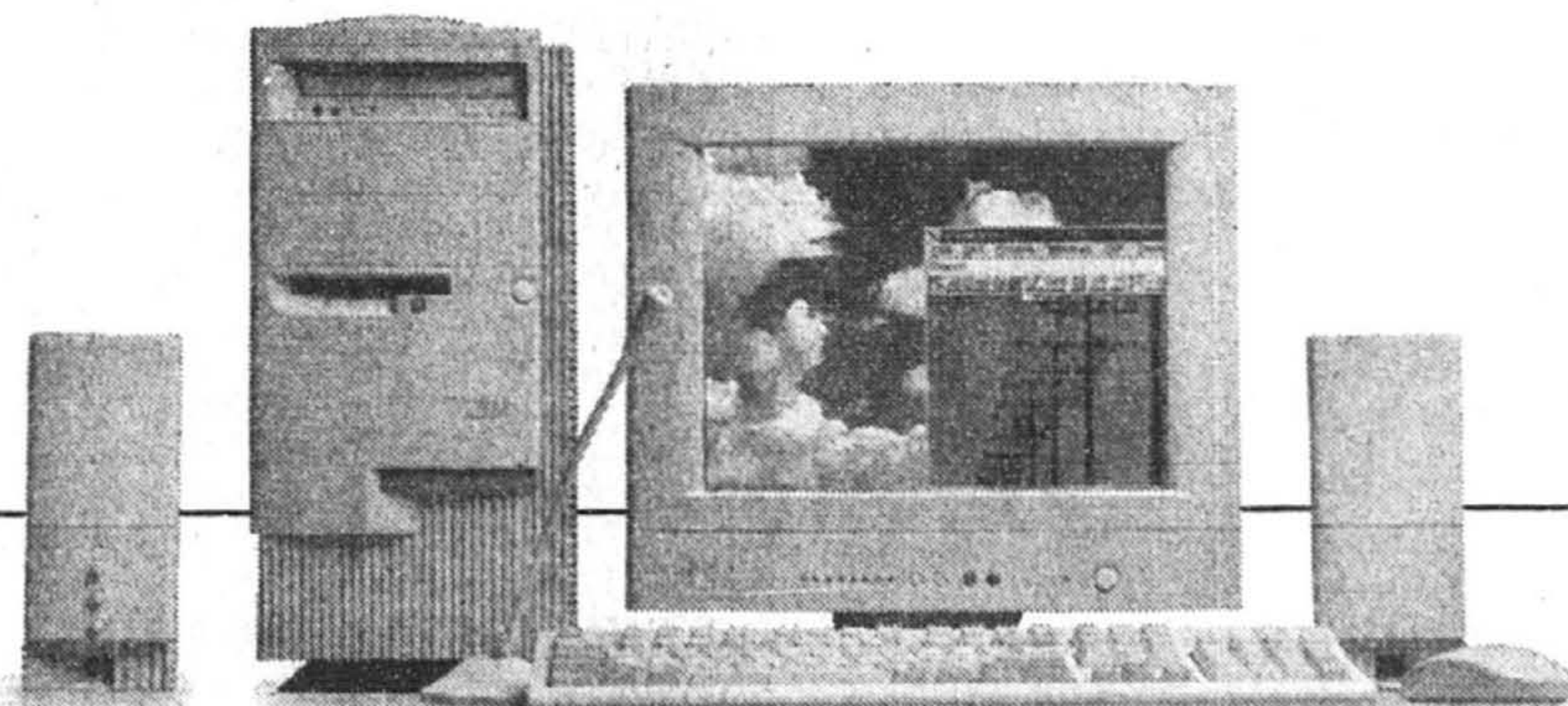
* Offre valable sur le modèle 528i 1995 neuf, automatique. Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers BMW et sont disponibles auprès des concessionnaires participants, conditionnellement à l'approbation de crédit. Les mensualités de 599 \$ sont basées sur un contrat de crédit-bail à terme de 36 mois, avec un versement initial ou une valeur de reprise de 6 366 \$. Valeur résiduelle garantie de 34 830 \$. Des frais de 0,12 \$ du km s'appliquent sur la portion du kilométrage excédant 18 000 km par année. Fret, transport et préparation en sus. Consultez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal pour connaître tous les détails. Cette offre prend fin le 31 mars 1998.

UN PETIT TOUR À LA MAISON ET TOUT DEVIENT NET.

INITIEZ-VOUS À INTERNET EN MAGASIN.

- Explorez le site des Jeux de Nagano avec l'aide d'un conseiller.
- Envoyez des messages électroniques à nos athlètes.
- Apprenez à commander des produits sur Internet.
- Faites installer Internet à domicile.
- Apprenez comment Internet peut rendre votre vie plus excitante et productive.

À La Maison informatique IBM, nous ferons en sorte que vous et le Web soyez bien branchés.



APTIVA^{MC} E2C IBM

- Processeur évolué K6^{MC} MMX^{MC} de 233 MHz • Mémoire RAM¹ de 32 Mo • Disque dur de 3,2 Go • Modem de 56 kbps • CD-ROM 24X max.²
- Écran couleur de 15 po³ • Graphiques 3D • Centre de communication RingCentral • 90 jours ou 90 heures sur Internet⁴ • Son 3D
- Vidéo plein écran MPEG 1 • Windows^{MC} 95, Lotus^{MC} SmartSuite^{MC}, logiciel AntiVirus IBM, encyclopédie multimédia World Book
- Service d'installation à domicile

Prix : 1999 \$

Modèle anglais Aptiva E26 également offert

À l'achat de tout nouvel ordinateur Aptiva Série E d'IBM entre le 1^{er} février et le 31 mars 1998, obtenez un téléphone Vista^{MC} 350 de Bell sans frais additionnels.*



THINKPAD^{MC} 310ED IBM

- Processeur évolué Pentium MMX de 133 MHz • Mémoire vive de 16 Mo • Disque dur de 1,6 Go
- CD-ROM 10X • Écran couleur DSTN de 12,1 po³ • Vidéo plein écran MPEG 1 • Windows 95, Lotus SmartSuite, logiciel AntiVirus IBM

Prix : 1999 \$

Prix en vigueur jusqu'au 18 février 1998. Les PC dans cette annonce sont livrés avec un système d'exploitation. Les écrans et haut-parleurs peuvent être légèrement différents de ceux qui sont illustrés ci-dessus. * Cette offre est en vigueur du 1^{er} février au 31 mars 1998 et n'est disponible qu'au Québec et en Ontario, jusqu'à épuisement des stocks. Détails en magasins. 1. La mémoire vidéo RAM exige 1 ou 2 Mo de mémoire vive. 2. Vitesse de lecture variable. La vitesse de lecture réelle varie et est souvent inférieure à la vitesse maximale permise. 3. La grandeur de l'image mesurée en diagonale varie selon le modèle. 4. Des frais d'interurbain s'appliquent aux appels faits à l'extérieur des zones d'appel local qui sont : Victoria, Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Burlington, Cambridge, Guelph, Hamilton, Heslet, Kingston, Kitchener, London, Oshawa, Ottawa, Pembroke, Toronto, Waterloo, Montréal, Québec, Moncton, Amherst, Antigonish, Bridgewater, Halifax, Kentville, Lawrencetown/Middleton, New Glasgow, Port Hawkesbury, Shubenacadie, Sydney, Truro, Windsor, Wolfville et Yarmouth. Cette offre est disponible seulement par l'entremise d'ISTAR. IBM, Aptiva, RingCentral et ThinkPad sont des marques de commerce ou des marques déposées d'International Business Machines Corporation, utilisées sous licence par IBM Canada Ltée. Pentium est une marque déposée, et MMX est une marque de commerce d'Intel Corp. Windows est une marque déposée de Microsoft Corp. Lotus est une marque déposée, et SmartSuite est une marque de commerce de Lotus Development Corp. © IBM Corporation, 1998. © IBM Canada Ltée, 1998. Tous droits réservés.

VISITEZ NOTRE MAGASIN VIRTUEL
www.can.ibm.com/lamaison

MONTRÉAL
Centre Eaton, 705, rue Sainte-Catherine Ouest
Tél. : (514) 282-1671

LA MAISON
INFORMATIQUE

IBM

POUR EN SAVOIR PLUS, FAITES LE
1 800 267-9077, poste 19K

LAVAL
1789, boul. Saint-Martin Ouest
Tél. : (514) 686-9266

Politique

Boutros-Ghali : la francophonie, une carte diplomatique

NICOLE CHAVRANSKI
de l'Associated Press, PARIS

La Francophonie avait deux dimensions, l'une culturelle, l'autre économique. Son premier secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, souhaite lui en donner une troisième, politique, au service d'une « diplomatie discrète ».

Choisi au Sommet de Hanoi en novembre 1997 pour « donner un visage » à la Francophonie et lui servir de porte-parole pendant quatre ans, l'ancien secrétaire général des Nations unies compte offrir ses

services pour des « missions de bons offices » et de « diplomatie préventive », a-t-il expliqué hier dans une interview à l'Associated Press.

Mais l'ancien ministre égyptien des Affaires étrangères se contentera d'une « diplomatie discrète » qui, selon lui, ne « nécessite pas de gros moyens ».

En visite à Paris où s'est tenu la semaine dernière le premier conseil permanent de la Francophonie, suivi lundi et mardi de la conférence ministérielle, M. Boutros-Ghali a fait part de sa volonté, si besoin

est, de « mobiliser la francophonie pour une position commune » : à cet effet, il compte promouvoir des missions d'assistance électorale, d'aide technique pour le passage au multipartisme, servir d'intermédiaire entre les pays francophones et les organisations internationales spécialisées, ou encore entre pays en conflit.

M. Boutros-Ghali s'est dit « impressionné » par le nombre de ministres et de personnes de rang ministériel ayant assisté à cette réunion parisienne. À Hanoi, le choix de l'Égyptien avait donné

lieu à de nombreuses polémiques, mécontentant notamment certains pays africains.

M. Boutros-Ghali a tout particulièrement souligné la présence à Paris d'un représentant du Congo-Kinshasa, présence qui selon lui « infirme toutes les rumeurs » concernant ce pays.

Lors du Sommet de Hanoi, le nouveau pouvoir en place à Kinshasa, en froid avec Paris après avoir renversé Mobutu Sese Seko, avait en effet qualifié la Francophonie d'instrument du néocolonialisme et fait part de sa volonté de

quitter le club. Il avait ensuite nuancé sa position, en conditionnant le maintien dans l'organisation de ce qui est le second pays francophone au monde à un renforcement de l'aide de la France.

À Paris, devant les représentants des 49 pays membres, Boutros Boutros-Ghali a aussi expliqué sa vision de cette Francophonie nouvelle manière, « ouverte sur le monde extérieur » et « plurielle ».

Pour lui, la Francophonie, ce n'est pas « le français contre l'anglais, combat perdu », mais la défense de la « diversité culturelle ».

Sylvain Simard propose une « superfrancofête » pour célébrer l'an 2000

MICHEL DOLBEC
de la Presse Canadienne, PARIS

Le Québec suggère d'organiser une « superfrancofête » par satellite pour célébrer l'an 2000 et donner à la Francophonie une visibilité planétaire.

L'idée a été lancée par le ministre québécois des Relations internationales, Sylvain Simard, pendant la première conférence ministérielle de la Francophonie depuis le sommet de Hanoi. « L'an 2000 est à nos portes », a déclaré M. Simard. Cela devrait constituer un moment privilégié pour réaffirmer ce que la Francophonie peut apporter au monde au cours du prochain siècle.

Le ministre a donc suggéré de planifier, au-delà des initiatives mises en place dans chaque pays membre, « des activités communes, de grande envergure et de haute visibilité qui puissent, grâce aux moyens modernes de communications, rejoindre les francophones de

tous les continents et porter le message de la Francophonie aux autres communautés linguistiques de la planète ».

Ce souci de « visibilité » est devenu une véritable obsession pour la Francophonie, une obsession entièrement partagée par le gouvernement québécois. « La Francophonie est la seule organisation internationale où siège le Québec, a rappelé hier le représentant personnel du premier ministre Bouchard, le délégué général Michel Lucier. Une meilleure visibilité pour elle est aussi une bonne chose pour nous. Tout ce qui fait avancer la Francophonie fait avancer le Québec. »

C'est d'ailleurs pour la faire sortir du « ghetto des initiés », selon la formule du ministre Simard, que les chefs d'État et de gouvernements réunis à Hanoi ont choisi l'ex-secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, pour être le premier véritable porte-parole politique de la communauté mondiale francophone.

Suivez la route du **20%** d'économies



Multi-Auto

LA POLICE ÉCONOMIQUE POUR CEUX QUI ONT PLUS D'UNE AUTO.

Avec la couverture du plan Multi-Auto d'Allstate, vos véhicules sont assurés grâce à un seul plan commode et économique.

Profitez d'économies allant jusqu'à 20 % sur le coût combiné de vos polices d'assurance actuelles. Des économies qui s'ajoutent aux taux très compétitifs d'assurances auto d'Allstate ainsi que tout autre rabais sur la conduite d'un véhicule auquel vous êtes admissible. Multi-Auto c'est la solution-clé pour profiter d'économies allant jusqu'à 20 % et c'est la façon Allstate de vous mettre en toute confiance.

Contactez votre agent ou courtier Allstate. Ou appelez le

1 800 ALLSTATE

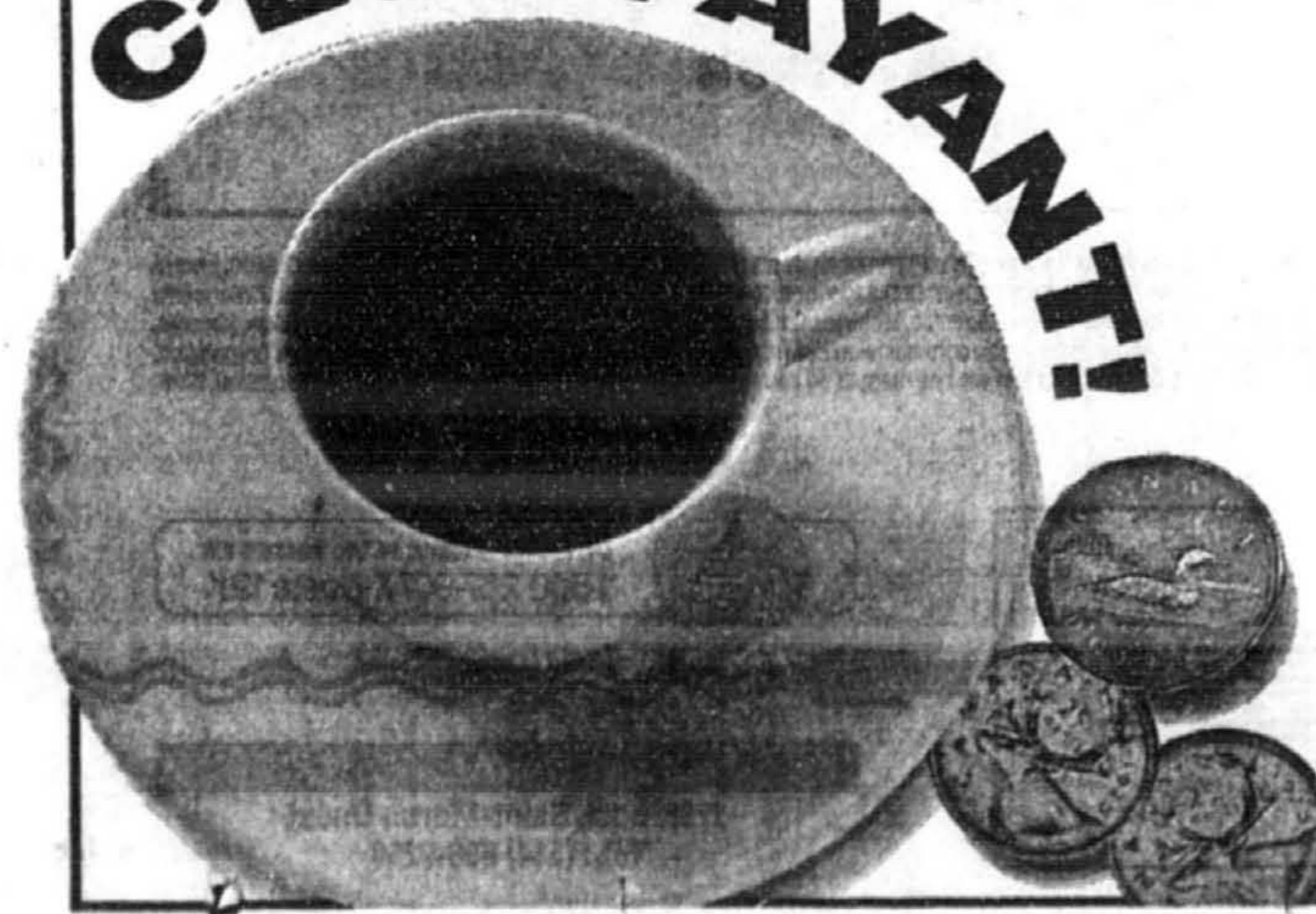
Appelez-nous sans frais (soirs de semaine et samedi également) et nous vous mettrons en contact avec l'agent ou courtier Allstate le plus près de chez vous. Nos clients malentendants peuvent appeler notre numéro d'ATS sans frais au 1 888 316-4777. Ou encore, visitez notre site Web à www.allstate.ca

Allstate
Vous êtes en bonnes mains™

PARCE QUE VOUS VOULEZ ÊTRE EN BONNES MAINS™

Allstate du Canada, compagnie d'assurance / Allstate, compagnie d'assurance

DECLARER SES POURBOIRES C'EST PAYANT!



La Loi sur les normes du travail confère des avantages aux salariés et aux salariées des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des bars en regard de l'obligation qu'ils ont de déclarer leurs pourboires.

En effet, les indemnités prévues à la Loi sur les normes du travail sont calculées sur le salaire augmenté des pourboires qu'ils ont déclarés. C'est le cas, notamment, de :

- l'indemnité de vacances;
- l'indemnité pour un jour férié;
- l'indemnité lors d'un congé avec salaire pour événements familiaux;
- l'indemnité lors d'un congé pour la naissance ou l'adoption d'un enfant;
- l'indemnité lors de la cessation d'emploi;
- l'indemnité de congé prévue à la Loi sur la fête nationale.

La Commission des Normes du Travail

vous informe!

La Loi sur les normes du travail oblige aussi l'employeur à accepter la déclaration écrite de pourboire faite par ces salariés et elle les protège contre les sanctions que pourrait exercer un employeur à leur égard parce qu'ils produisent cette déclaration.

Pour toute information relative à la Loi sur les normes du travail et à la Loi sur la fête nationale, téléphonez à la Commission des normes du travail ou visitez notre site internet.

Région de Montréal: 873-7061
Ailleurs, sans frais: 1 800 265-1414
Internet: <http://www.cnt.gouv.qc.ca>



Gouvernement du Québec
Commission des normes du travail



Fido fait le tour du monde.

MICROCELL
Télécom

Bienvenue dans le monde de Fido. Mis au point par Microcell, notre réseau utilise l'équipement et les logiciels de la société Ericsson, chef de file mondial des communications sans fil. Seul service sans fil au Canada à utiliser une carte à puce,

Fido vous donne accès à la technologie fondée sur la norme internationale GSM.

Avec plus de 200 exploitants GSM desservant 60 millions d'abonnés répartis dans au moins 110 pays, la technologie GSM de Fido est la technologie de communications personnelles la plus répandue sur la planète. Chaque mois, trois millions de nouveaux abonnés optent pour la technologie GSM.

La croissance de Fido se poursuivra à mesure que les gens découvriront la rapidité, l'efficacité et le prix abordable de la technologie GSM, qui leur permet d'accéder à leurs Services Fido® presque partout dans le monde.

GSM. Global System for Mobile Communications.



fi do^{MC}

**C'EST VOUS
LE MAÎTRE.**

Dion cherche à embarrasser le Bloc en utilisant une déclaration de Chirac

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne, OTTAWA

Déterminé à embarrasser les forces souverainistes, le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a repris à son compte hier une déclaration du président français, Jacques Chirac, sur l'indivisibilité du territoire.

« La France est une et indivisible car elle est faite de régions, de provinces, différentes les unes des autres avec chacune de ses habitants, ses coutumes, son histoire et parfois sa langue, a lancé le ministre Dion en riant en faisant allusion au discours de M. Chirac. C'est particulièrement vrai de la Corse dont l'identité et la spécificité sont reconnues de tous. »

M. Dion a expliqué qu'il avait amené cette déclaration sur le tapis pour répliquer à la motion déposée par le Bloc québécois, mardi, sur le droit des Québécois de décider de leur avenir.

Les libéraux avaient essayé en vain de la faire modifier en soulignant que cela devait se faire dans un cadre juridique et dans le respect de la démocratie.

Hier, M. Dion a eu sa revanche.

« On a eu un parti politique dans cette chambre qui s'est dit prêt à faire quelque chose d'aussi grave qu'une sécession en dehors du cadre juridique et du principe d'égalité pour tous. »

En reprenant le discours de M. Chirac, il n'a pas caché qu'il essayait d'embarrasser les forces souverainistes.

« Qu'est-ce qu'ils font en ce moment ? Ils vont aller saisir les ambassades de leur version des faits ? J'espère que tous ces pays diront, au fait : "Vous, dans votre pays, accepteriez-vous une procédure de sécession unilatérale ?" »

M. Dion a justifié la démarche du gouvernement devant la Cour suprême. Selon lui, contrairement à la France, le Canada accepte le principe de la divisibilité du territoire, mais il faut encadrer les règles de la sécession.

Si les Québécois s'exprimaient clairement en faveur de l'indépendance et qu'ils rejetaient l'ordre constitutionnel canadien, le Canada ne s'y opposerait pas, a-t-il répété.

« S'ils l'ont décidé très clairement, à ce moment-là, au Canada, on négocierait la sécession, alors que dans d'autres démocraties respectables on ne la négocierait pas. »

Le chef bloquiste, Gilles Duceppe, a qualifié l'allusion au discours de M. Chirac de « ridicule ».

« C'est quoi le rapport ? Il parle d'un pays unitaire, ce n'est pas une fédération... Ça me surprend un peu qu'il ne sache pas ça mais on en apprend tous les jours », a ironisé M. Duceppe.

« Je ne vois pas la pertinence de ça, mais si ça permet des jouissances subliminales à notre ministre des Affaires internationales, qu'il en jouisse. »

VOYAGES D'AFFAIRES



Hôtel Sheraton Fredericton

CE QUI COMPTE, CE N'EST PAS LES VILLES OÙ VOUS ÊTES, MAIS OÙ VOUS ÊTES DANS LES VILLES.



Lorsque vous voyagez par affaires, pourquoi chercher le centre des villes quand il suffit de descendre à l'hôtel Sheraton. Les hôtels ITT Sheraton, en plus d'être situés dans le centre de 23 villes canadiennes, offrent les services et la flexibilité que recherchent les gens qui font des affaires au Canada. Voici deux noms à retenir: Sheraton

et Four Points. Et, un avant-goût des services qu'ils offrent: appels 1-800 sans frais avec carte de crédit; souplesse dans les modalités d'inscription et de départ; « ClubMiles » du « Sheraton Club International » valables pour les séjours à l'hôtel ainsi que pour les vols de Canadian Airlines et ceux de huit lignes aériennes partenaires; et d'autres encore.



Pour retenir votre séjour dans l'un de nos hôtels ou pour obtenir votre adhésion gratuite au « SCI » (notre plan pour grands voyageurs), appelez votre agent de voyage ou composez 1-800-325-3535. Vous pouvez aussi réserver à partir de notre site web en tapant www.sheraton.com.

Les hôtels Four Points sont des filiales de ITT Sheraton offrant un service complet à prix moyen pour les voyageurs qui se soucient du rapport qualité-prix. © 1998 ITT Sheraton Corporation.

Amassez des « ClubMiles » avec « ITT Sheraton Club International », notre plan pour grands voyageurs. Voici la liste des établissements canadiens.

COLOMBIE-BRITANNIQUE
Hôtel Sheraton Wall Centre/Vancouver
Hôtel Sheraton Guildford/Surrey
Suites Sheraton Whistler Town Plaza
Hôtel Four Points Sun Peaks

ALBERTA
Hôtel Sheraton Cavalier/Calgary
Hôtel Sheraton Grande/Edmonton

SASKATCHEWAN
Hôtel Sheraton Cavalier/Saskatoon

MANITOBA
Hôtel Sheraton Winnipeg

ONTARIO
Hôtel Sheraton Toronto East/Scarborough
Hôtel Le Centre Sheraton/Toronto
Hôtel Sheraton Gateway/Aéroport international de Toronto
Hôtel Sheraton Parkway/Toronto North
Hôtel Four Points/Aéroport international de Toronto
Hôtel Sheraton Ottawa
Hôtel Sheraton Fallsview et Centre de conférence/Niagara Falls
Sheraton Inn/Niagara Falls
Hôtel Four Points Kitchener
Hôtel Four Points Sudbury
Hôtel Sheraton Hamilton

QUÉBEC
Hôtel Le Centre Sheraton
Hôtel Four Points Laval

NOUVELLE-ÉCOSSE
Hôtel Sheraton Halifax

NOUVEAU-BRUNSWICK
Hôtel Sheraton Fredericton

OUVERTURE BIENTÔT

COLOMBIE-BRITANNIQUE
Hôtel Four Points Nanaimo
Hôtel Four Points de l'aéroport de Vancouver

ALBERTA
Hôtels et suites Four Points du parc olympique de Calgary
Hôtel Four Points Canmore

QUÉBEC
Hôtel et suites Four Points du centre-ville de Montréal
Hôtel Four Points Dorval

La quête d'une formule gagnante de fonds d'investissement ne devrait pas être une expérience pénible ni un tour de force, quels qu'ils soient. Avec l'équipe de « Fonds sur mesureSM », investir n'est pas si compliqué que ça. Cela signifie, entre autres, vous aiguiller vers un portefeuille diversifié en parfait accord avec vos objectifs. Sans douleur ni grincements de dents. Mieux encore, si des ajustements s'imposent en cours de route, vous n'aurez pas à vous casser la tête ou même à lever le petit doigt. Découvrez la formule « Fonds sur mesure ».

Il suffit de répondre à 10 simples questions pour mettre votre avenir financier sur la bonne voie.

Pour obtenir un questionnaire d'auto-évaluation, passez à n'importe quelle succursale de la Banque de Montréal ou composez le 1 888 636 6376. Et si ça vous branche, rendez-vous à notre site Web au www.bmo.com/fonds.

Fonds sur mesure

INVESTISSEZ SANS DOULEUR. OPTEZ POUR LES FONDS

FONDS

Pas plus compliqué que ça

MD Marque déposée de la Banque de Montréal.

Politique

Santé Canada retarde la vaccination des soldats dans le Golfe

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

L'équipage de la frégate canadienne *HMCS Toronto* qui fait route depuis hier vers le golfe Persique n'a pu recevoir le vaccin contre l'anthrax, l'un des gaz nocifs fabriqués par Saddam Hussein, parce que ce vaccin n'a pas encore été approuvé par Santé Canada.

Surpris aux Communes par les hauts cris de l'opposition à ce sujet, le ministre de la Défense, Art Eggleton, a confirmé l'information en affirmant que Santé Canada était en train d'étudier le problème et qu'il s'attendait à ce que le vaccin soit approuvé bientôt. Le *HMCS Toronto*, actuellement en Méditerranée, mettra environ 16 jours pour atteindre le Golfe.

Les troupes américaines enga-

gées dans les préparatifs de la mission en Irak ont déjà été vaccinées, le vaccin contre le gaz anthrax étant légal aux États-Unis. L'anthrax est une maladie animale transmissible aux humains. Ses symptômes sont semblables à ceux de la pneumonie et elle cause la mort par asphyxie.

Quelques minutes plus tôt, M. Eggleton avait affirmé en Chambre que les troupes canadiennes qui se dirigeaient vers le Golfe avaient reçu l'entraînement, le matériel et

les vaccins nécessaires pour entreprendre leur mission. Aux journalistes, M. Eggleton a donné par la suite la garantie que les soldats canadiens recevraient le vaccin sans pour autant dire où et quand cela se ferait. « Il y a seulement deux jours qu'on s'est engagé dans cette opération. On fait le plus vite qu'on peut. »

Le ministre de la Défense a aussi laissé entendre que des dispositions spéciales de la loi canadienne permettraient, dans certaines situations, d'importer un tel vaccin et de l'utiliser. Entre-temps, le gouvernement Chrétien était encore la cible aux Communes de l'opposition au sujet de l'annonce de la participation du Canada à une éventuelle frappe militaire contre l'Irak. Les conservateurs de Jean Charest demandent

au gouvernement de définir ses objectifs et les néo-démocrates d'Alexa McDonough demandent une solution diplomatique « axée sur l'élimination des sanctions ».

Le vice-premier ministre Herb Gray a répété que le pays n'était pas en guerre et que le gouvernement favorisait une solution diplomatique, comme le prouvait la présence à l'ONU hier du ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy.

M. Axworthy a rencontré le secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, au moment où l'Irak faisait une nouvelle proposition. Bagdad offrait à l'ONU de visiter huit sites présidentiels tout en demandant que l'inspection soit effectuée par une équipe choisie par M. Annan. Cette offre a été rapidement rejetée.

« Des représentants des États du

Proche-Orient, a déclaré M. Axworthy, trouvaient qu'il y avait quelques ouvertures dans l'offre de l'Irak. Mais les conditions posées par l'Irak étaient inacceptables. »

Le ministre a répété hier la ligne dure américaine qui veut que Saddam Hussein doive se soumettre en tout point à la résolution 687 de l'ONU exigeant l'élimination de toutes ses armes de destruction massive.

« En ce moment, a dit M. Axworthy, il n'y a qu'une seule personne qui fait obstacle à la paix et c'est Saddam Hussein. Personne d'autre ne viole les règles. Personne d'autre ne trompe l'ONU, personne d'autre ne fait obstacle aux efforts humanitaires. »

Des propos du Bloc sont qualifiés d'irresponsables par l'Algérie

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

L'Algérie a qualifié d'irresponsable l'attitude du Bloc québécois qui demande qu'une commission internationale d'enquête soit établie pour identifier les auteurs des massacres perpétrés dans ce pays contre la population civile.

Le critique en matière d'affaires étrangères du Bloc québécois, le député Daniel Turp, avait reproché la semaine dernière au gouvernement Chrétien de n'avoir aucune volonté politique dans ce dossier. M. Turp demandait que la mission de parlementaires canadiens qui doit se rendre à Alger au cours des prochaines semaines, à l'invitation de l'Assemblée nationale algérienne, ait une marge de manœuvre suffisamment grande pour pouvoir discuter le fond des choses.

« Nous croyons, avait de plus déclaré le député de Beauharnois-Salaberry à La Presse, qu'il est temps qu'une commission internationale d'enquête soit établie pour faire toute la lumière sur la situation en Algérie, pour déterminer quels sont les auteurs de ces massacres. »

Dans un commentaire qu'il a fait parvenir à La Presse, l'ambassadeur d'Algérie au Canada, M. Abdesslem Bedrane, trouve « inad-

missible la récurrence têtue et l'indécence des allégations quant aux interrogations sur les auteurs des massacres, alors que les terroristes les revendiquent haut et fort, que la population, les gens de la presse internationale et les intellectuels qui ont fait le déplacement en Algérie savent "qui tue".

« C'est une attitude irresponsable, conclut l'ambassadeur, que de vouloir donner un quitus moral aux assassins de femmes, d'enfants et de vieillards. »

Daniel Turp s'est bien défendu hier d'avoir dans ses propos donné un quitus moral aux assassins de femmes, d'enfants et de vieillards. « Nous n'avons jamais prétendu, a-t-il dit, que les terroristes dont parlent les autorités algériennes ne sont pas responsables des massacres. »

La volonté du Bloc québécois, selon son critique en affaires étrangères, est d'aider à trouver une solution. « S'il y a des perceptions, poursuit M. Turp, qui ne sont pas exactes, la tenue d'une enquête permettra justement de les dissiper. » Et cette enquête internationale ne constituerait pas une ingérence dans les affaires intérieures algériennes, explique le député, puisque l'Algérie a adhéré à la Charte des Nations unies.

GRATTEZ



et doublez votre rabais

Le vendredi 13 février et le samedi 14 février
seulement à la Lunetterie la Baie

Économisez jusqu'à 50%

à l'achat d'une PAIRE DE LUNETTES COMPLÈTE

Vous n'avez qu'à présenter votre carte **Aubaines mystère** à l'une des 9 succursales de la Lunetterie la Baie et nous doublerons votre rabais.



LA BAIE CENTRE-VILLE	281-4707
CENTRE ROCKLAND	739-8453
PLACE VERSAILLES	354-4968
PROMENADES ST-BRUNO	653-8372
FAIRVIEW POINTE-CLAIRE	697-3122
GALERIES D'ANJOU	353-3249
CARREFOUR LAVAL	687-8801
PLACE ROSEMÈRE	433-0923
MAIL CHAMPLAIN	465-4605

* Sur les prix ordinaires. Valable seulement les 13 et 14 février 1998. Ne peut être combiné à aucune autre offre. Ne s'applique pas sur les montures de la Collection Boutique, les traitements pour lentilles, les lentilles amincies et les verres de contact. La Lunetterie la Baie est exploitée par Tris Coffin Opticiens.

Pour ceux qui ont le cœur à l'ouvrage!

Forfait réunion
A partir de

60\$

par personne en occ. double

- Hébergement
- Salon de réunion
- Un*, deux ou trois repas
- 2 services de café
- Equipement audio-visuel de base
- Stationnement intérieur
- Frais de service



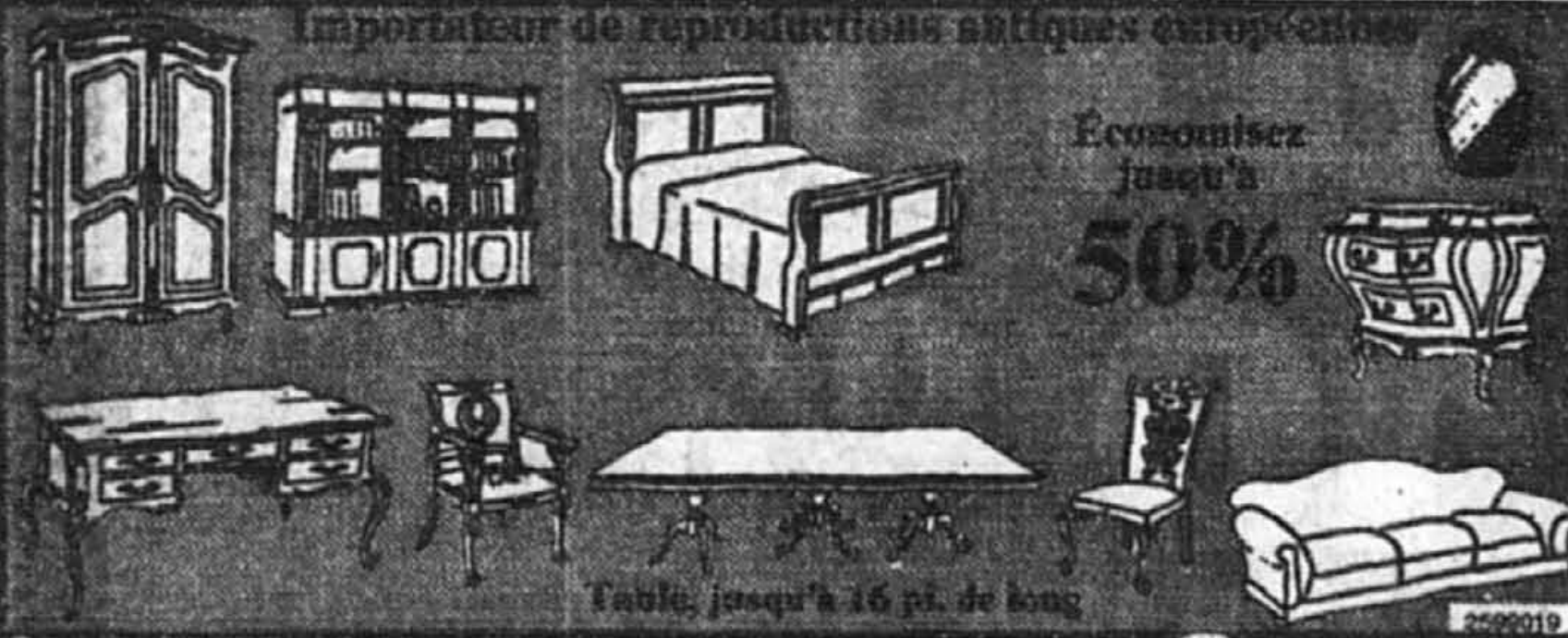
HOTEL



1 800 361-0505

www.globe.ca/et/marriott/mss.html

Importateur de reproductions antiques européennes



50%

Economisez jusqu'à

MOBILART C & R

L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada
6529, boul. Décarie (coin av. Plamondon) Montréal

Stationnement à l'arrivée
344-1400

Quand je serai grand, je serai guéri.



Fondation Charles-Bruneau 256-0404

La St-Valentin

Publiez votre message d'amour le 14 février dans la rubrique St-Valentin des petites annonces de La Presse

2,39\$

la ligne
minimum 5 lignes

Ajoutez des petits cœurs
à votre message d'amour
pour seulement 4,78\$.

Les petites annonces

285-7111

Appels interurbains sans frais
1 800 361-5013

Pouvez-vous vous offrir le luxe de rater une telle occasion ?


Lexus ES 300 1998 : du luxe à revendre à un taux de 4,8 %

Raffinement et performance: voilà ce que vous offre cette berline sport de luxe. Habitacle spacieux et silencieux. Cuir souple et garnitures en noyer. Puissant moteur V6 de 200 chevaux. Le pur plaisir de conduire en toute sécurité.

Rassurante avec ses coussins gonflables avant et latéraux. Agile grâce aux systèmes avancés de

suspension et de traction assurant stabilité, confort et tenue de route. La ES 300 démontre avec quelle habileté Lexus relève le défi de construire les meilleures voitures au monde.

Alors, sautez sur cette occasion de luxe sans faire sauter la banque.



Taux de location* ou de financement** 4,8 %

498\$ par mois†

En vigueur jusqu'au 2 mars 1998

Lexus-Toyota-Gabriel
3333, Côte-de-Liesse, St-Laurent
(514) 748-7777

Spinelli Lexus Toyota
561, boul. St-Joseph, Lachine
(514) 634-7171

Vimont Lexus Toyota
255, boul. St-Martin Est, Laval
(514) 668-2710

Offre applicable sur la location ou le financement d'une Lexus ES 300 1998 à suffixe B neuve auprès de Toyota Crédit Canada sur approbation de crédit. Livraison avant le 2 mars 1998. Véhicules en stock chez le concessionnaire seulement. Les frais d'immatriculation, d'assurance, de transport et de livraison ainsi que les taxes sont en sus.

* TAUX DE LOCATION TYPE : 498 \$/mois sur 48 mois à un taux de location de 4,8 %. Dépôt de 6 375 \$ ou échange équivalent. Limite de kilométrage de 96 000 km (so 6 par km excédentaire). Coût total de la location : 30 792 \$.

** EXEMPLE DE FINANCEMENT : 20 000 \$ à 4,8 % annuellement à raison de 498,26 \$ par mois sur 48 mois. Coût d'emprunt : 2 021,44 \$. Coût total du prêt : 22 021,44 \$. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

SQ : traitement spécial pour les policiers accusés

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

Les travaux de la commission Poiras ont mis hier en lumière des gestes de résistance auxquels auraient donné lieu la suspension et la comparution des quatre policiers de la Sûreté du Québec accusés d'avoir fabriqué des preuves et fait de faux témoignages relativement au dossier Matticks.

Quand Louis Boudreault a relaté les circonstances ayant entouré la comparution des policiers Lucien Landry, Pierre Duclos, Dany Fafard et Michel Patry, il a fait un parallèle avec ce qui s'est passé dans le dossier Barnabé et, plus récemment, au palais de justice de Québec quand un policier accusé a été ostensiblement escorté par un groupe de confrères portant l'uniforme.

M. Boudreault est un des trois enquêteurs (avec Bernard Arse-

nault et Hilaire Isabelle) qui avaient été chargés de faire la lumière sur les bavures de policiers de la SQ dans le dossier Matticks, bavures ayant conduit à l'arrêt du procès pour importation de 26,5 tonnes de haschisch par le clan des Matticks.

Selon le témoignage de M. Boudreault, le trio d'enquêteurs voulait que la comparution du 12 octobre 1995 se déroule le plus normalement possible et éviter qu'elle dégénère en parade de policiers.

Ils croyaient que la meilleure façon d'y parvenir étaient de faire entrer les policiers accusés par la même porte que les autres détenus tout en assurant que la proximité de ces derniers ne porte pas atteinte à leur sécurité.

Les discussions pour en venir à « régler la cuisine de la comparution » se sont faites entre M^{re} Jean-Claude Hébert mandaté par l'Association des policiers provinciaux et

un procureur de la Couronne.

M^{re} Hébert favorisait au départ la présence des policiers dans la salle d'audience assis parmi le public, selon M. Boudreault. « Les quatre policiers sont arrivés par la porte principale », a raconté M. Boudreault.

« Il y a eu une haie d'honneur à l'extérieur (dans le corridor du palais de justice). J'ai vu ça le soir aux nouvelles. Les quatre sont arrivés encadrés par une vingtaine ou une trentaine de policiers, des confrères enquêteurs », a-t-il

dit. « Beaucoup de ces policiers sont entrés dans la salle », a-t-il ajouté.

La commissaire Louise Viau a annoncé son intention de visionner la cassette de cet épisode afin de permettre au témoin Boudreault de mettre des noms sur les visages.

M. Boudreault estime que ce genre d'incident est de nature à laisser « une impression négative » dans la population.

Quand il a vu les images le soir à la télévision, ses craintes ont été confirmées. « C'est perçu et présenté négativement », a-t-il dit.

D'autres incidents avaient auparavant marqué la suspension des quatre policiers, suspension survenue le 21 septembre 1995.

Il avait été convenu que les policiers chargés de reconduire à l'extérieur de la SQ les quatre policiers en question devaient également fouiller leurs bureaux.

Dans le cas de Lucien Landry, de Michel Patry et de Pierre Duclos, cette tâche n'a pas été exécutée par les équipes de policiers dirigées par le responsable des affaires internes, Jean Thébaud.

Le travail a donc été fait plus tard en fin de journée par les enquêteurs Arsenault et Boudreault.

Par ailleurs, le jour de la comparution des quatre policiers, le policier de la SQ dont le travail consiste généralement à signer la dénonciation des crimes reprochés a refusé de s'exécuter.

« Il disait qu'il ne connaissait pas le dossier », a relaté M. Boudreault qui a finalement fait le travail.

M. Boudreault a été suspendu de ses fonctions le 15 octobre 1996 pour manque de loyauté, entre autres, en l'endroit du directeur général de la SQ, Serge Barbeau.

Son témoignage se poursuit aujourd'hui.



Enquête
sur la
SQ

Écrasement à Fredericton : aucune défectuosité identifiée

Presse Canadienne
OTTAWA

Les enquêteurs fédéraux n'ont jusqu'à présent rien trouvé qui laisse croire qu'une défectuosité ou un bris mécanique soient survenus avant l'écrasement d'un avion d'Air Canada à Fredericton, le 16 décembre dernier.

Des inspecteurs du Bureau de la sécurité des transports du Canada étudient toujours différentes pistes susceptibles de les aider à déterminer ce qui est arrivé au vol 646, y

compris tous les dispositifs d'enregistrements à bord de l'appareil, de même que la performance et la durabilité de tous les systèmes et structures de l'avion, la formation des pilotes et les actes posés par les pilotes au cours de l'approche et de l'atterrissage.

Le Bureau a fourni ces renseignements hier alors que l'enquête se poursuit sur l'incident.

L'avion Regional Jet, de Canadair, avait interrompu une première tentative d'atterrissage et survolait la piste dans le brouillard

lorsqu'il a heurté la piste de 1800 mètres en son milieu. L'aile droite, la roue avant et le nez de l'appareil ont été endommagés sous le choc et la plupart des instruments de l'aéronef ont été mis hors d'état de fonctionnement.

Après l'impact initial, l'avion a poursuivi sa course sur la piste, les deux moteurs fonctionnant à plein régime. Il a ensuite quitté la piste et abouti sur un petit monticule où il a frappé un gros arbre et s'est immobilisé.

Personne n'a été tué parmi les 39 passagers et trois membres d'équi-

page, mais plusieurs personnes ont subi des blessures graves.

Le Bureau de la sécurité des transports a affirmé hier que son enquête se concentrera sur les appareils d'enregistrement de l'avion, et sur la façon dont celui-ci s'est comporté pendant le survol qui a suivi la première tentative avortée d'atterrissage. Les procédures d'atterrissage d'Air Canada par faible visibilité et les gestes posés par les pilotes pendant l'approche et l'atterrissage, ainsi que leur formation, seront aussi examinés. Les règlements fédéraux existants seront

aussi étudiés, notamment pour déterminer si le vol 646 aurait dû porter un émetteur d'urgence permettant de localiser l'appareil.

Les enquêteurs se pencheront aussi sur les procédures d'urgence de l'aéroport, et chercheront à établir si Fredericton devrait disposer de sa propre tour de contrôle du trafic aérien, au lieu de dépendre de celle de Moncton.

En vertu des procédures normales d'Air Canada, le pilote et le copilote ont tous deux été suspendus, avec solde, en attendant l'issue de l'enquête.

Les originales et les meilleures!

Aubaines

mystère

Le vendredi 13 février et le samedi 14 février

10 % à 50 %

de rabais

30 %

à 50 %

de rabais

Une sélection
d'articles
à prix ordinaire!

15 % de rabais

Tous les gros
électroménagers
Beaumarck®
à prix ordinaire
Gros électroménagers,
rayon 627.

10 %

à 25 %

de rabais

Presque toute la
marchandise à prix
ordinaire, de solde
ou de liquidation!

**GRATTEZ ET... DOUBLEZ VOTRE RABAIS!
OBTENEZ JUSQU'À 50% DE RABAIS*
À L'ACHAT DE LUNETTES COMPLÈTES!**

* Sur nos prix ordinaires. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre offre et ne s'applique pas aux verres de contact, aux montures Boutique et aux traitements pour lentilles.
La lunetterie La Baie est exploitée par Tris Coffin Opticiens.

Veuillez consulter votre carte Aubaines mystère, ou l'une de celles distribuées en magasin, pour connaître les exceptions, les détails et le règlement. Désolés, aucun bon d'achat différé ne sera émis durant les Aubaines mystère.

la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

Vous avez le meilleur pour moins cher